

# LE DEVOIR

Vol. LXXXVII - No 179

MONTREAL, LE VENDREDI 2 AOÛT 1996

88c + TPS + TVQ / Toronto 18

PERSPECTIVES

## Clinton cogne sur l'aide sociale

En annonçant son intention de signer la loi de refonte de l'aide sociale, le président américain Bill Clinton mécontente l'aile gauche du Parti démocrate, mais il prive son adversaire républicain Bob Dole d'un possible avantage politique sur ce terrain. Bien que les sondages donnent toujours au président sortant une confortable avance sur le candidat républicain aux élections de novembre prochain, le chef de la Maison-Blanche n'a pas voulu courir le risque de se présenter devant les électeurs comme celui qui aurait fait obstacle à la réforme d'un système de protection sociale largement impopulaire. Mais n'a-t-il pas pris le risque de passer pour un incorrigible opportuniste?

Pendant sa campagne électorale de 1992, Bill Clinton s'était engagé, s'il était élu, à «mettre fin à l'aide sociale telle qu'elle existe». La grande majorité des Américains ne pouvait que souscrire à ce projet: le système du «Welfare», établi à partir de 1935 par Franklin Roosevelt et développé dans les années soixante par Lyndon Johnson, était perçu par beaucoup comme une machine boursouflée et inadéquate qu'il était temps de mettre à plat. De l'avis général, les programmes du Welfare qui accordent une aide de l'État — à vie et sans contrepartie — aux Américains les plus démunis, ont abouti globalement à un échec. Deux tiers des Américains estiment qu'ils engendrent la dépendance des bénéficiaires, qu'ils découragent la recherche d'un emploi et qu'ils contribuent à créer une mentalité d'assistés. Les effets pervers du programme d'aide aux familles avec enfants à charge (AFDC) — en fait une allocation aux mères célibataires — ont souvent été dénoncés, et cela pas uniquement par les tenants de l'ultralibéralisme économique ou par les pourfendeurs de l'État-providence. Chacun s'accorde à penser que le Welfare, tel qu'il est conçu, perpétue la misère.

Dans un autre slogan dont les politiciens ont le secret et qui revient parfois les hanter, Bill Clinton promettait que l'aide sociale réformée offrirait aux bénéficiaires «une deuxième chance, pas un mode de vie» (*a second chance, not a way of life*). Puisant son inspiration auprès des «nouveaux démocrates» et cherchant à se façonner une image de centriste, Bill Clinton avait axé sa campagne sur des thèmes capables de rallier les classes moyennes. Réformer le Welfare était un de ceux-là et il avait fait la promesse solennelle d'y arriver.

Restait à voir comment s'attaquer à cette réforme, tout en préservant l'esprit du New Deal et de la «Grande Société» qui avait présidé à l'avènement du Welfare. Et plus délicat peut-être: comment un président démocrate allait pouvoir réexaminer en profondeur le système de l'aide sociale, sans pour autant entrer dans l'histoire comme le fossoyeur de l'héritage de solidarité sociale légué par Roosevelt?

La tâche semblait si colossale que, après son accession à la Maison-Blanche, le président Clinton ne s'y est en fait pas attelé, préférant s'attaquer à la réforme de l'assurance-maladie et, s'y étant cassé les reins, laisser aux républicains, devenus majoritaires au Congrès, le soin de tirer les premiers sur le Welfare.

A deux reprises — en décembre 1995 et en janvier 1996 —, le chef de la Maison-Blanche a mis son veto à un projet de loi de réforme de l'aide sociale adopté par le Congrès, le jugeant trop draconien. A ce troisième essai, qui ne diffère que sur des points de détail des deux premières versions, le président a donné son assentiment, après un âpre débat au sein de son équipe de conseillers. Partagé entre les considérations de politiques électorales et de politiques publiques, Bill Clinton a fait le choix d'accentuer, à trois mois de l'échéance présidentielle, le recentrage qui l'avait si bien servi en 1992.

A l'heure actuelle, 12,8 millions d'Américains (adultes et enfants) bénéficient de l'aide sociale et plus de 25 millions de personnes ont droit aux coupons de l'aide alimentaire (*food stamps*). La réforme mise au point par le Congrès devrait permettre de réaliser des économies de 55 milliards sur le budget fédéral en six ans. Elle abolit la garantie d'une aide automatique de l'État fédéral à tout enfant vivant au-dessous du seuil de la pauvreté, confiant cette tâche aux États qui disposeront d'une enveloppe forfaitaire pour financer leurs propres programmes sociaux. La réforme limite la durée de versement de l'aide: les bénéficiaires auront deux ans pour trouver du travail, faute de quoi les prestations seront supprimées, et personne ne pourra toucher l'aide sociale pendant plus de cinq ans au cours de sa vie.

Plusieurs instituts spécialisés dans les politiques sociales affirment que cette réforme va conduire à un gonflement du nombre des personnes vivant au-dessous du seuil de la pauvreté. Pour le *New York Times*, «cette réforme n'en est pas une, c'est une punition». Le président Clinton a reconnu que le projet de réforme de l'aide sociale souffrait de «sérieuses imperfections». Mais l'occasion était tentante de neutraliser ses adversaires en reprenant à son compte leurs thèmes favoris. Quitte à ce que le Welfare nouveau ne soit pas tout à fait «la deuxième chance» que Bill Clinton avait promise.

INDEX	MÉTÉO
Agenda.....B7	Montréal Nuageux avec éclaircies. Faible risque d'averses. Max: 24
Avis publics.....A	Québec Nuageux avec éclaircies. Risque d'averses et d'orages. Max: 24
Culture.....B9	Détails en A 2
Économie.....A6	
Éditorial.....A8	
Le monde.....A5	
Mots croisés.....A7	
Petites annonces...A7	
Les sports.....B5	

ÉCONOMIE

CP se débarrasse de 7000 km de voies ferrées



PAGE A 6

LES ACTUALITÉS

La Cour fédérale bloque les procédures contre Zündel

PAGE A 2



PLAISIRS

Séjour Chic-Chocs

PAGE B 1

## Affichage: Chrétien approuve le boycottage anglophone

Il dénonce la «police de la langue» et absout sa députée Anna Terrana

JEAN CHARTIER  
LE DEVOIR

De la Mauricie, le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, a donné son appui hier au mouvement de boycottage des commerces unilingues francophones dans le West Island et au centre-ville de Montréal, mouvement mené par le Québec Political Action Committee d'Howard Galganov.

A la suite de quoi, la ministre responsable de la Charte

de la langue française à Québec, Louise Beaudoin, a rappelé que le Québec n'a qu'une seule langue officielle, le français, en vertu de la loi adoptée par l'Assemblée nationale en 1974, la loi 24 qui avait été présentée par le premier ministre Robert Bourassa au moment où les libéraux étaient au pouvoir.

Le premier ministre Chrétien a aussi déclaré que les anglophones du Québec ont raison de défendre leurs droits: «La lutte des minorités francophones, anglophones et amérindiennes n'arrêtera jamais. C'est un des

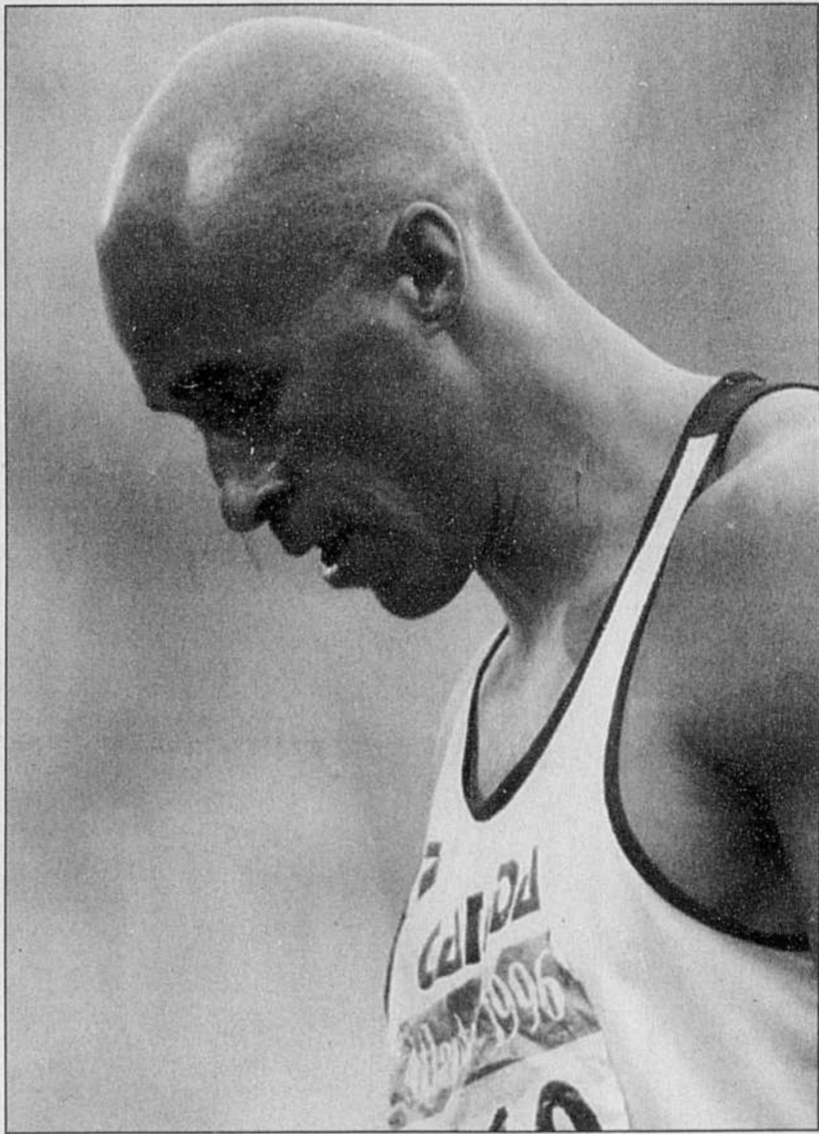
rôles du gouvernement fédéral de s'assurer que les gens ont les moyens de défendre leurs droits en vertu de la constitution canadienne», a-t-il soutenu.

«Je ne suis pas à l'aise avec certaines restrictions dans les lois sur la langue», a expliqué M. Chrétien. Il a ensuite ajouté qu'il n'aime pas «la police de la langue» réinstaurée en ce moment et qui doit enquêter sur les infractions à l'affichage en français. Interrogé sur l'accusation

VOIR PAGE A 10: CHRÉTIEN

■ Les grandes chaînes de magasins continuent de céder aux pressions (page A 3)

## Les derniers mètres d'Atlanta



Chantal Petitclerc coincée au 400 m, Annie Pelletier bronzée au trois mètres et Michael Smith dépité au décathlon.



- Le porte-drapeau irakien fait défection
- Forfait de Burrell: la saga du 4 x 100 m américain se poursuit
- Par la porte d'en arrière: la chronique de Jean Dion

NOS INFORMATIONS EN PAGES B5 ET B6

## Faire à nouveau connaissance avec Diane Tell

Elle chante demain au Spectrum, mais elle ne nous revient pas: c'est nous qui la rejoignons en cours de carrière

SYLVAIN CORMIER

O n est Américains. Pas autant que les Américains, mais presque. Comme eux, on aime les nôtres avant les autres, on regarde le monde par notre bout de la lorgnette. Pour les artistes comme pour les athlètes, c'est pareil. Ils nous appartiennent, à vie. Ils doivent donc nous ressembler, c'est-à-dire qu'il doit émaner d'eux une certaine québécoisité. C'est pourquoi on aime tant Céline. Mondiale ou pas, elle ne change pas. Médaille ou pas, Sylvie Fréchette sera toujours notre Minnie Mouse à nous. Gare à ceux qui traissent. Honnis soient ceux et celles qui partent ou, pire, qui reviennent gelés. À ceux-là, on réserve un chien de nos chiennes.

Pour Diane Tell, née Diane Sophie Fortin à Québec en 1959, depuis près de quinze ans, le verdict est clair: on ne l'aime plus. Le crime est double: elle nous a désertés pour les Français, et elle a pris leur accent. Voilà pourquoi ses ré-



Son dernier album s'intitule *Désir, plaisir, soupir*. Un album qui touche à l'émotion brute sans se cracher les tripes.

VOIR PAGE A 10: TELL

ACTUALITÉS

Le Dr Lucille Teasdale s'éteint

PAGE A 2



Entrée en vigueur du régime d'assurance-médicaments

## Le Protecteur du citoyen blâme Rochon

Les pharmaciens refusent d'appliquer certaines directives

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
LE DEVOIR

La mise en vigueur du régime d'assurance-médicaments pour les personnes âgées et les assistés sociaux s'est effectuée hier dans la confusion la plus totale, le ministère de la Santé et des Services sociaux annonçant en catastrophe de nouvelles directives auxquelles s'opposent catégoriquement les pharmaciens. Pour ajouter à l'imbroglio, au même moment, le Protecteur du citoyen émettait de sérieuses réserves quant à l'application du régime, tel que l'indique un document dont le *Devoir* a obtenu copie.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a annoncé hier matin de nouvelles modalités — théoriquement en vigueur depuis hier — qui concernent exclusivement les personnes souffrant de sérieux problèmes de santé mentale. Il ne s'agit pas d'une réduction des coûts mais plutôt d'un étalement sur cinq mois (début août à fin décembre) du plafond prévu de 83,33 \$, ce qui résulte en une série de cinq plafonds mensuels de 16,67 \$.

VOIR PAGE A 10: ROCHON

## Le nazi Erich Priebke sauvé par des «circonstances atténuantes»

Accusé de crimes de guerre, un tribunal romain l'acquitte contre toute attente

D'APRÈS REUTERS ET AFP

Rome — L'ancien officier SS Erich Priebke a été acquitté hier des crimes de guerre qui pesaient contre lui pour le massacre des Fosses ardéennes, la pire atrocité commise en Italie durant la Seconde Guerre mondiale, car le tribunal militaire romain qui le jugeait a estimé qu'il y avait prescription.

L'énoncé du verdict, au terme d'un procès de trois mois émaillé de controverses, a été couvert par les cris de «fascistes», «honte» et «assassin» lancés avec colère des bancs du public, où se trouvaient des parents de quelques-uns des 335 Italiens, dont 75 Juifs, abattus par les occupants nazis le 24 mars 1944 au sud de Rome en représailles après un attentat des partisans qui avait tué 33 soldats allemands.

Priebke, lui, a brièvement souri. Manifestant pour la première fois une émotion, l'Allemand extradé par l'Ar-



Erich Priebke

VOIR PAGE A 10: NAZI

• LES ACTUALITÉS •

Demande de citoyenneté

# La Cour fédérale bloque les procédures d'enquête au sujet d'Ernest Zündel

Le SCRS, juge-t-elle, est partial à l'endroit de l'éditeur d'extrême droite

HUGUETTE YOUNG  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — La Cour fédérale du Canada a bloqué les procédures d'enquête relatives à la demande de citoyenneté de Ernest Zündel car il y a des raisons de croire que le comité de surveillance du SCRS n'était pas impartial à l'égard de celui-ci.

Dans son jugement rendu hier, la Cour fédérale reconnaît que le comité de surveillance du Service canadien de renseignement de sécurité n'était pas neutre dans ses observations, ce qui a pu porter préjudice à la cause de Zündel.

Selon le juge Darrel Heald, certaines déclarations «démontrent que le comité de surveillance avait tranché à l'avance les questions dont il est saisi dans la procédure attaquée».

«En conséquence, pour réfuter les allégations formulées contre lui, Zündel aurait eu à convaincre le comité de sur-

veillance que les opinions que le comité de surveillance a précédemment formulées ne sont pas fondées.»

Le comité de surveillance du SCRS est l'auteur d'un rapport sur l'affaire Heritage Front, une organisation d'extrême droite au Canada. Ce rapport mentionne le nom de Zündel à plusieurs reprises, en termes peu élogieux.

Citant quelques extraits, le juge rappelle que le comité de surveillance qualifie Zündel «d'éditeur de propagande haineuse et de membre de l'extrême droite qui nie l'existence de l'Holocauste».

Aux termes de la Loi sur la citoyenneté, le gouvernement a demandé, sur la foi des informations fournies par le SCRS, au comité de surveillance de faire enquête sur la demande de citoyenneté de Zündel.



Ernest Zündel PHOTO ARCHIVES

L'agence des renseignements secrets a informé le gouvernement que Zündel risquait de continuer à «se livrer à des activités qui constituent des menaces envers la sécurité du Canada». Muni de tels renseignements, le gouvernement peut refuser la demande de citoyenneté d'un requérant.

Le juge Heald ne tranche pas sur le fait que la demande de citoyenneté de Zündel doit être rejetée ou non. Mais, précise-t-il, il ne peut donner «son aval à une procédure qui va à l'encontre de l'obligation d'agir équitablement, comme l'indique la preuve non contredite présentée au sujet de l'existence d'une crainte raisonnable de partialité».

«Je n'ignore pas qu'une partie de la société canadienne réproouve vivement les opinions et les activités reprochées au requérant en l'espèce, écrit-il. Cependant, il n'en demeure pas moins que celui-ci est un résident permanent du Canada depuis 1958. En 1993, il a demandé la citoyenneté canadienne et il avait parfaitement le droit de le faire.»

La Cour conclut que Zündel a droit «à l'équité procédurale».

Puisque le jugement de la Cour fédérale a pour effet de bloquer les procédures en cours, le juge estime qu'il faudrait peut-être avoir recours «à une mesure législative innovatrice.»

## Une amie de l'Afrique s'éteint

Lucille Teasdale est décédée hier à Milan

JOCELYNE RICHER  
PRESSE CANADIENNE

La chirurgienne québécoise Lucille Teasdale, qui s'était fait connaître notamment par son travail auprès des malades en Ouganda, est décédée hier à son domicile, en Italie, des suites du sida. Elle avait 67 ans.

Elle souffrait du sida depuis douze ans, une maladie qu'elle avait contractée en effectuant une opération chirurgicale à l'Hôpital St. Mary's Lator, à Gulu, en Ouganda, un hôpital qu'elle a mis sur pied avec l'aide de son mari, le Dr Piero Corti, en 1961.



Lucille Teasdale PHOTO LE DEVOIR

Quelque 35 ans plus tard, et malgré les ravages de la maladie, le Dr Teasdale consacrait toujours son énergie à faire fonctionner cet hôpital. Elle y aura travaillé jusqu'à la limite de ses forces. Mais son état s'étant aggravé au printemps dernier, ses proches l'avaient convaincue de faire un séjour à Milan, où le couple a également une résidence.

Depuis, elle a dû être fréquemment hospitalisée, mais elle est décédée chez elle, entourée de son mari, de sa fille, Dominique, et d'une de ses sœurs, Lise.

Lucille Teasdale sera inhumée en Italie, mais une cérémonie religieuse, dont la date n'est pas encore déterminée, aura lieu à Montréal.

Née à Montréal en 1929, elle fut la première Québécoise à décrocher un diplôme de chirurgienne, de l'Université de Montréal, en 1955. Son *alma mater* lui décernait d'ailleurs, il y a quelques mois à peine, un doctorat *honoris causa*, pour souligner son travail exceptionnel.

Lors de ses séjours au Québec, elle s'est souvent dite surprise du battage médiatique autour du sida, qu'elle tentait de considérer comme une maladie comme une autre qui ne doit pas la freiner dans ses activités.

Mme Teasdale a reçu de nombreux prix et des distinctions prestigieuses. Elle était notamment membre de l'Ordre du Québec depuis 1995 et membre de l'Ordre du Canada depuis 1991.

Le journaliste Michel Arseneault rédige actuellement une biographie de la disparue, qui fera également l'objet d'une série télévisée.

Pédiatre à l'Hôpital Sainte-Justine et proche du couple Teasdale-Corti, le Dr Jean-François Chicoine retient surtout de Lucille Teasdale l'image d'une personne «qui a réussi sa vie, une vie dont l'envergure durera à travers le temps et l'espace».

## L'argent ou les tribunaux

Les sinistrés doivent renoncer à poursuivre Québec afin de toucher l'aide promise

PRESSE CANADIENNE

Jonquière — Après avoir formellement renoncé à tous recours ultérieurs contre le gouvernement du Québec, les sinistrés du Saguenay, de la Côte Nord et de la Mauricie pourront recevoir, dès la semaine prochaine, la moitié des indemnités auxquelles ils ont droit en vertu du programme gouvernemental de reconstruction.

L'autre moitié des compensations calculées à partir de l'évaluation municipale leur sera versée dès que les travaux de reconstruction des propriétés foncières auront commencé.

Ceux qui ont subi des pertes de bien meubles seront aussi remboursés au même moment. Dans leur cas, le montant maximum sera de 15 000 \$.

Le ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault, est venu dans la région annoncer personnellement cette nouvelle, d'abord aux élus municipaux réunis au Centre des congrès de Jonquière juste avant de tenir une conférence de presse. M. Perreault a par ailleurs annoncé que, dès mercredi prochain, lors de la réunion du Conseil des

ministres à Québec, un projet d'assistance financière destiné aux petites et moyennes entreprises, au secteur agricole, aux ZEC et pourvoies sera débattu.

«Je me réjouis, a-t-il déclaré, du fait qu'encore une fois nous agissons avec diligence auprès des personnes touchées par cette catastrophe.»

Les sinistrés n'auront donc qu'à remplir un formulaire disponible dans les bureaux régionaux et dans leurs municipalités pour toucher leur premier chèque. Ils devront s'engager toutefois «à renoncer, en reconnaissance de l'aide financière reçue, à tous les droits de recours à l'encontre du gouvernement à l'égard des préjudices admissibles en vertu du programme». Cette obligation ne touche pas toutefois les sinistrés qui pourraient plus tard poursuivre un autre tiers. «La personne est tout à fait libre d'accepter ces conditions ou non», a expliqué Charles Côté le sous-ministre associé à la sécurité publique.

«On ne peut pas, a renchéri M. Perreault, à la fois dire je prends l'argent et je conteste. Il y a un choix à faire. Le citoyen aura quand même un droit de recours s'il n'y avait

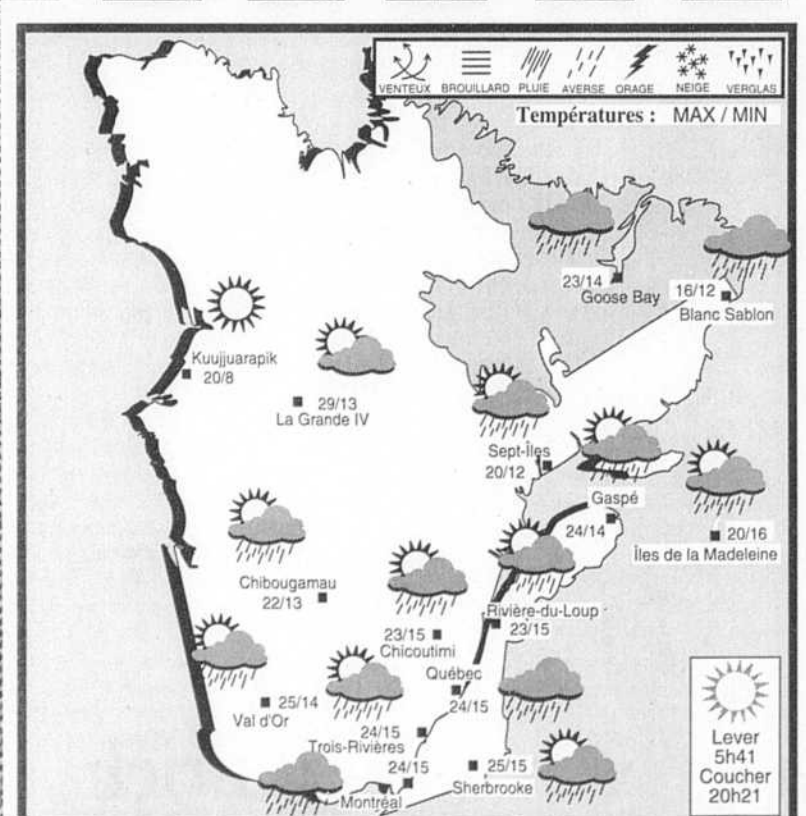
pas entente entre lui et un évaluateur sur l'importance des dommages. Le ministre a la possibilité de réviser l'évaluation. «La personne est tout à fait libre de choisir la voie des tribunaux. Elle a le droit de choisir un chemin différent pour se faire rembourser les dommages.»

Depuis la semaine dernière, près de 1400 certificats de 2500 \$ ont été émis aux sinistrés par les municipalités dans le cadre du programme d'assistance financière temporaire de dépannage humanitaire. Le montant total versé aux détenteurs de ces certificats par les institutions financières s'élève à environ 3,5 millions.

M. Perreault a par ailleurs indiqué que, par respect envers tous les contribuables québécois qui auront à assumer la note «qui dépassera largement les 200 millions prévus à l'origine lorsqu'on calcule les petites entreprises, les municipalités et les grandes entreprises», il n'est vraiment pas question d'indemniser les gens qui ont perdu une résidence secondaire. «Parce que l'aide, a-t-il précisé vient de gens qui paient des impôts et qui dans bien des cas ne possèdent même pas de résidence principale.»

### LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA

MONTREAL	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
	max 24	min 15	max 25	17/28	17/29



QUEBEC	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
	max 24	min 15	max 26	15/25	15/27

OTTAWA	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
	max 26	min 15	max 26	16/26	17/29

Météo-Nautique  
1 900 565-4000  
95c/minute  
«La météo à la source»



Clémence Desrochers, humoriste/Photographiée par André Cornillier

« JE VOUS RECOMMANDE D'INVESTIR DANS UN QUOTIDIEN DRÔLEMENT SÉRIEUX. »

En devenant actionnaire de la Société de placement en entreprise québécoise (SPEQ-LE DEVOIR INC.), vous manifestez votre appui à un quotidien qui donne à lire et à penser. Un quotidien qui jette un regard frais et nuancé sur la réalité d'aujourd'hui.

En devenant actionnaire, vous contribuez financièrement à l'avenir d'un journal solide et vous profitez d'une déduction fiscale (Québec) de 125 %, pour chaque tranche de 500 \$, l'investissement minimal.

En devenant actionnaire, vous vous joignez aux lecteurs, aux amis, aux institutions et aux gens d'affaires qui assurent par leur investissement, la présence et la continuité d'une information de qualité indispensable en démocratie.

En devenant actionnaire de SPEQ-LE DEVOIR INC., vous investissez dans le seul grand journal d'opinion au Québec.

Troisième émission par voie de prospectus  
SPEQ-LE DEVOIR INC.  
Prix: 1 \$ l'action  
Souscription minimale: 500 actions ordinaires  
Souscription par tranche de 500 actions ordinaires  
Le produit net du placement sera utilisé pour souscrire à 450 000 actions votantes et participantes de LE DEVOIR INC.  
Pour obtenir tous les renseignements, veuillez remplir le coupon ci-dessous et un exemplaire du prospectus définitif vous sera transmis.

Je désire recevoir des renseignements concernant l'achat d'actions de la SPEQ qui investira dans LE DEVOIR INC.

NOM : \_\_\_\_\_  
ADRESSE : \_\_\_\_\_  
TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

NOTE: Veuillez faire parvenir ce coupon à Roger Boisvert, 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3M9  
Tél.: (514) 985-3333 Téléc.: (514) 985-3310.

LE DEVOIR

Vous avez des questions sur la nouvelle assurance-médicaments?

LE DEVOIR

# MONTREAL

Affichage bilingue

## Les grandes chaînes continuent de céder aux pressions

*Le Quebec political Action Committee savoure ses victoires*

JEAN CHARTIER  
LE DEVOIR

Howard Galganov et le Quebec Political Action Committee ont eu gain de cause et ont imposé des affiches bilingues dans cinq autres chaînes de magasins. Les magasins Blockbuster Video ont été les derniers à faire savoir qu'ils installeront des affiches bilingues dans les magasins de Kirkland, Dollard-des-Ormeaux et Pierrefonds sous peu.

«Ce n'est que le début; il y a davantage à venir, a déclaré aux médias Howard Galganov. Nous allons négocier avec d'autres magasins dans les prochains jours.» Il s'est aussi livré à une charge à fond de train contre la ministre responsable de la Charte de la langue française: «Louise Beaudoin rêve en couleurs; Montréal est une ville bilingue, a-t-il dit. Si Louise Beaudoin veut une vraie bataille, maintenant c'est le meilleur moment pour ça.»

Il considère sa victoire complète jusqu'à maintenant, à commencer par la chaîne nommée Bureau en gros, la toute première cible en avril, en passant par Eaton, La Baie, Sears, Cohoes, Wal-Mart, Aventure électronique et cette semaine les magasins Le Château, Ernest, Radio Shack et Zellers.

Heinz Steir, le président de Radio Shack, lui aurait même fait savoir que des affiches bilingues seront introduites dans chacun de ses 106 magasins au Québec. Le président du groupe de pression, qui tenait sa conférence de presse à Pointe-Claire, a annoncé qu'il menacera de boycotter Sports Expert, Reitmans et Ikea dans les prochains jours.

Le président du Parti Égalité, Keith Henderson, souhaite pour sa part qu'on mette la pression sur les magasins Métro-Richelieu de Westmount et Canadian Tire de la Place Alexis-Nihon. Il a précisé en entrevue que le groupe s'interroge sur la ligne de conduite à adopter par

la suite dans les quartiers où des minorités ethniques sont impliquées.

Lorsqu'on demande au président d'Alliance Québec, Michael Hamelin, pourquoi son organisme n'a pas entrepris de tels moyens de pression en 1994, dans la foulée de la loi 86 adoptée en décembre 1993, il répond que plusieurs magasins se sont prévalus de la nouvelle loi en 1994 mais pas les grandes chaînes ayant leur siège social à Toronto. La campagne du printemps et de l'été 1996 vise ces magasins.

Brent Tyler, président du Special Committee on Canadian Unity, a précisé quant à lui que son organisme est solidaire de l'action du QAPC mais que sa véritable préoccupation, c'est la légalité du référendum. M. Tyler fait bloc avec Stephen Scott de l'Université McGill et il dit attendre pour soumettre une cause différente de celle de Guy Bertrand. Son comité se distingue du Conseil pour l'unité canadienne, explique-t-il, du fait que Peter White

accepte la théorie des deux nations et que cela ne lui convient pas.

Un francophone avait également été convoqué à cette conférence de presse, Jean Brière, du Quebec Committee for Canada; cet entrepreneur en plomberie explique qu'il est venu pour la question de l'unité canadienne. En fait, il ne savait pas que le bilinguisme était la question traitée hier. Il disait avoir hâte que le comité s'attaque directement à la question de l'unité canadienne. C'est ce qui est discuté en ce moment au comité de stratégie des différents groupes.

D'ici là, M. Galganov a fait savoir que le prochain combat sera celui de la loi 40. «Ça n'est pas acceptable qu'un bureaucrate donne une amende», a-t-il dit. Par la suite, il fera combat pour les «enfants adoptés qui n'ont pas droit à l'école anglaise, contrairement aux enfants naturels». L'automne va être chaud et chargé pour Howard Galganov.

L A V A L

## Grogne chez les commerçants du boulevard des Laurentides

*Les grands travaux en cours ont un effet catastrophique sur leurs affaires, déplorent-ils*

FRANÇOIS NORMAND  
LE DEVOIR

Le Comité des marchands du boulevard des Laurentides à Laval dénonce la lenteur des travaux de réfection entrepris par la Ville qui leur cause des pertes de revenus considérables. Le maire Gilles Vaillancourt rétorque pour sa part que les travaux doivent se faire malgré les inconvénients que les travaux engendrent.

Le 25 juin dernier, la Ville de Laval a entrepris la restauration du boulevard des Laurentides. Ces travaux sont échelonnés sur une durée approximative de cinq mois, de juin à novembre 1996.

«Nous reprochons à la Ville de ne pas avoir établi un échéancier de trois mois, a indiqué le porte-parole du Comité des marchands, Pierre Primeau. La Ville nous a expliqué que c'était impossible de faire les travaux en trois mois. Mais il serait facile de faire travailler les ouvriers la nuit.» M. Primeau a de plus ajouté que la municipalité pourrait ouvrir une voie de circulation allant du sud au nord — à l'heure actuelle, le tronçon va seulement du nord au sud.

M. Primeau souligne que les commerçants sont conscients de l'importance de ces travaux, mais que ces derniers doivent en contrepartie se faire rapidement. Il affirme que ces travaux sont «catastrophiques» pour les affaires. «Les commerçants ont vu baisser leur chiffre d'affaires de 25 à 30 %, pour certains garages, 75 %.»

Il a indiqué que plusieurs commerçants ont dû mettre des employés à pied afin de pouvoir équilibrer leur budget. «C'est certain que des commerçants ne passeront pas à travers, dit-il. Ces travaux vont sûrement entraîner des fermetures définitives.»

M. Primeau a précisé que la Ville n'a jamais pris en considération l'avis des marchands sur les délais des travaux. «La Ville nous assure que les travaux de réfection seraient effectués par tronçons, d'une longueur de deux pâtés de maisons. Maintenant, c'est d'une longueur de deux kilomètres.»

Le maire de Laval, Gilles Vaillancourt, a quant à lui indiqué que plusieurs mesures ont été prises pour diminuer les inconvénients de ces travaux sans vouloir en préciser la teneur. «Mais il est certain que ces travaux doivent être réalisés pour le bénéfice de toute la population de Laval.»

Il a souligné que les employés avaient pris de l'avance sur l'échéancier des travaux. «Sur le tronçon sud, nous avons gagné de sept à dix jours, et sur le tronçon



PHOTO JACQUES GRENIER

Les travaux de réfection du boulevard des Laurentides à Laval suscitent la réprobation générale des commerçants du secteur qui affirment que leur lenteur et la congestion du boulevard font fuir la clientèle.

nord, nous avons gagné sept jours.»

Il a dit comprendre la frustration des commerçants au sujet de la réduction de l'accessibilité de leurs commerces. Il affirme toutefois que la Ville devait procéder à ces travaux «pour revitaliser la vie commerciale du secteur.»

«Si nous n'avions pas fait ces réparations, les commerçants auraient eu des problèmes plus graves plus tard, a dit M. Vaillancourt. Les commerçants doivent souffrir pour une courte période de

temps pour relancer cette artère commerciale et lui redonner une vie plus intéressante sur le plan des affaires.»

Interrogé sur la proposition des commerçants d'ouvrir une artère allant du sud au nord sur le tronçon en réparation, M. Vaillancourt a expliqué «que la Ville doit respecter certaines lois afin de protéger les ouvriers». Il a indiqué que c'est la CSST qui refusait qu'on ouvre une seconde voie, de crainte qu'on mette ainsi en péril la sécurité des ouvriers.

DEHORS!  
L'été achève...

15% à 35%  
de rabais  
sur marchandise  
sélectionnée



Vente débutant  
le vendredi  
2 août

MEPHISTO

Clarks  
of England

Rockport

Birkenstock

MÉTRO BERRI-UQAM 848-1744  
BERRI

LES COURS MONT-ROYAL 845-3007  
PEEL

CENTRE EATON 985-2297  
McGILL

Anjou-Québec

Boucher ~ Charcutier  
Pâtissier ~ Traiteur

Notre table gourmande  
vous propose

~ Le Potage au cresson ~

~ Le tartare de saumon et sa sauce aigrette ~

~ La cassolette de la mer au basilic ~

~ Le pavé de mahi-mahi au curry

et ses pommes Anna ~

~ Le duo de ris de veau et pétoncles

aux herbes fraîches ~

Les Moines d'Anjou sont de retour  
avec leurs bleuets enrobés de chocolat  
Quel délice!

Notre qualité fait notre renommée



1025 Laurier Ouest  
Tél: 272-4065-4086

N'hésitez pas à composer le

1 888 435-7999

Le service téléphonique est offert  
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

Ensemble on  
s'assure de protéger  
notre santé

Gouvernement du Québec  
Ministère de la Santé  
et des Services sociaux

LES ACTUALITÉS

Les réformistes ont de grandes ambitions québécoises

JULES RICHER PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le Parti réformiste a l'intention de présenter des candidats dans toutes les circonscriptions du Québec lors des prochaines élections fédérales.

prochaines élections fédérales. Celui-ci serait la personne toute désignée pour organiser et mener la campagne au Québec en raison de son bilinguisme — il est un des rares réformistes à parler français — de sa bonne connaissance de la province et de ses vues modérées.

«Ca dépend de ma décision de participer ou non aux élections», a-t-il répondu lorsqu'on lui a demandé s'il voulait diriger la campagne.

Le député songe en effet à abandonner la politique pour des motifs familiaux, avait-il indiqué il y a quelques mois. Pendant le congrès général du parti à Vancouver au mois de juin, les stratèges réformistes ont soutenu qu'ils espéraient prendre six sièges au Québec lors des prochaines élections.

M. Harper admet que la barre est haute. «C'est un grand défi en ce moment, je pense que tout le monde réal-

ise cela», a-t-il dit. En entrevue lors de son dernier passage au Québec en juin, le chef Preston Manning avait expliqué que le principal message que véhiculera sa formation dans la province sera celui de la décentralisation des pouvoirs fédéraux. La langue, la culture devraient relever exclusivement des provinces, prône M. Manning.

Comme partout ailleurs au Canada, les réformistes tenteront aussi de convaincre les Québécois qu'ils sont les plus aptes à faire le ménage dans les finances publiques et à réduire les taxes et les impôts.

Le caucus de deux jours qu'a tenu le parti à Ottawa pourrait être déterminant pour les prochaines élections. Les réformistes s'attendent à ce que le premier ministre Jean Chrétien les déclenche au printemps prochain.

Les députés ont consacré ces deux journées à l'étude d'enquête sur les attentes des Canadiens à l'égard du

gouvernement fédéral. Malgré des résultats de sondages récents indiquant que la popularité de M. Manning est à la baisse (53 % des Canadiens désapprouvent son travail, selon Angus Reid), les réformistes ont affirmé à tour de rôle devant les caméras qu'ils offrent un appui inconditionnel à leur chef.

«Je crois que le caucus soutient fermement M. Manning [...] Nous sommes une équipe et nous travaillons en prévision des prochaines élections», a souligné le leader parlementaire Deborah Grey.

Pour sa part, M. Manning a rappelé que 86 % des députés de son parti lui ont accordé un vote de confiance à l'occasion du congrès de Vancouver. «[...] je crois que vous trompez en persistant dans cette voie», a-t-il dit, blâmant ainsi les journalistes de lui poser des questions au sujet de son leadership.

TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR SUPÉRIEURE, NO: 700-05-001983-950 LE SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, Partie demanderesse, PIERRE THIBEAULT, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 19/08/96 à 11h00, au: 1537, CHEMIN VERSANT SUD, MONT-ROLLAND, DISTRICT DE TERREBONNE, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de PIERRE THIBEAULT, saisis en cette cause, consistant en: écran d'ordinateur, imprimante Canon, TV 26", sac de golf, auto Honda, et cellulaire.

de la Loi sur les compagnies, TEXGAT (1985) INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. TEXGAT (1985) INC. Le secrétaire, Stephen Gaty

la rivière Saint-Jacques (lot P-169 en la municipalité Saint-Philippe de La Prairie). CHALOUX, DES ROSIERS, RATHÉ, TREMBLAY Procureurs de l'appelant

Mance, Montréal H2N 1X3. Le locataire: SAADI AL MALIH. Le locateur: SAMI HAJJAR. Veuillez vous présenter à l'heure et apporter tous les documents relatifs à cette demande.

PROVINCE DE QUÉBEC présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de MARIE GIGANNE CARRIERE. Lieu: Longueuil. Date: 30 juillet 1996. MARIÉ GEORGETTE CARRIERE

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: LES HABITATIONS DU NORD-OUEST (ROUYN) INC., société légalement constituée et ayant sa principale place d'affaires sis au 14, Chadbourne, apt. 304, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1B5

AVIS vous est par la présente donné que le failli susmentionné a déposé une cession de ses biens auprès du syndic le 16ième jour de juillet 1996 et que la première assemblée des créanciers sera tenue:

Le 15 août 1996 À 14h00 Au 155, avenue Dallaire Rouyn-Noranda

Responsable du dossier: MARC CHATILLON, ADM. A. Pour avoir le droit de voter, les créanciers doivent déposer entre nos mains, avant l'assemblée, les preuves de réclamation et au besoin, les procurations. Rouyn-Noranda, ce 18e jour de juillet 1996.

KPMG KPMG Inc. Gestionnaires, séquestres & syndics de faillite MARC CHATILLON, ADM. A., CIP Administrateur 155 Dallaire, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4T3 Tél.: (819) 762-7777

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE LAVAL APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville de Laval, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants:

No. 7537 Travaux de construction d'une artère collectrice dans le prolongement de l'autoroute Laval (A-440), de la route 148 (rue Principale) jusqu'au chemin du Bord-de-l'Eau, constituée d'une chaussée à voie unique dans chaque direction avec drainage par fossés, ex-ville de Ste-Dorothée. (L-9410-Q (L-9311-Q))

Seules les soumissions identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom de l'entrepreneur, présentées sur les formulaires préparés à cet effet et remises sous pli cachetés au Greffier de Ville de Laval à 1 Place du Souvenir, Chomedey, Ville de Laval, avant la 11e heure, mardi le 20 août 1996 seront ouvertes à 12 heures (midi) en la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

Seront considérées toutes soumissions préparées sur les formulaires fournis par la Ville de Laval et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées audit cahier des charges.

Les plans, cahiers des charges et formulaires de soumissions, de même que tout autre renseignement d'ordre technique pourront être obtenus au Service de l'environnement et de l'ingénierie, 3 Place Laval, bureau 300, Chomedey, Ville de Laval, du lundi au jeudi inclusivement et ce, de 8:15 à 12 heures (midi), moyennant un dépôt de 120,00 \$ non remboursable.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires.

DONNÉ À LAVAL, ce 2 août 1996 Me Guy Collard, greffier

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE LAVAL APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville de Laval, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants:

No. 7514 Travaux de remplacement de la dalle réfrigérée et de la membrane de toiture à l'aréna Chomedey (L-9393-Q) No. 7515 Travaux de réaménagement et d'aménagement extérieur au centre sportif de Sablon, ex-ville de Chomedey (L-9029-Q) No. 7516 Travaux de réfection et de réaménagement à la bibliothèque Émile-Nelligan, ex-ville de Laval-des-Rapides (L-9214)

Seules les soumissions identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom de l'entrepreneur, présentées sur les formulaires préparés à cet effet et remises sous pli cachetés au Greffier de Ville de Laval à 1 Place du Souvenir, Chomedey, Ville de Laval, avant la 11e heure, mardi le 20 août 1996 seront ouvertes à 12 heures (midi) en la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

Seront considérées toutes soumissions préparées sur les formulaires fournis par la Ville de Laval et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées audit cahier des charges.

Les plans, cahiers des charges et formulaires de soumissions, de même que tout autre renseignement d'ordre technique pourront être obtenus au Service de l'environnement et de l'ingénierie, 3 Place Laval, bureau 300, Chomedey, Ville de Laval, du lundi au jeudi inclusivement, et ce, de 8:15 à 12 heures (midi), moyennant un dépôt de 60,00 \$ non remboursable.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires.

DONNÉ À LAVAL, ce 2 août 1996 Me Guy Collard, greffier

AVIS D'APPEL

PRENEZ AVIS que Monsieur Fernand Rathé en appelle de la décision rendue le 9 juillet 1996 par le Ministre de l'environnement et de la faune, Monsieur David Cliche, concernant sa demande d'un certificat d'autorisation pour effectuer du remblai dans la bande riveraine de

la rivière Saint-Jacques (lot P-169 en la municipalité Saint-Philippe de La Prairie). CHALOUX, DES ROSIERS, RATHÉ, TREMBLAY Procureurs de l'appelant

AVIS D'AUDIANCE A LA REGIE DU LOGEMENT

AVIS EST DONNÉ À SAADI AL MALIH (Locataire) Veuillez prendre avis que la Régie procédera: le 07 août 1996, à 13h30, au Village Olympique, alle D.5199, rue Sherbrooke Est, bureau 2220 (coin Viaw), Montréal à l'audition de la demande ayant pour objet: Recouvrement de loyer. Adresse du logement concerné: 8715, Jeanne

COUR DU QUÉBEC PRÉSENT GREFFIER ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

Partie demanderesse MONIQUE SARTORIO et FABRICE BARRILLET Partie défenderesse ROBERT LEMAY

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ROBERT LEMAY, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1111 Jacques-Cartier est, à Longueuil, salle 1.17, dans les trente (30) jours de la date de publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la requête en annulation des droits de visite a été remise au greffe à l'intention de ROBERT LEMAY. Lieu: Longueuil. Date: 22 juillet 1996 GREFFIER ADJOINT, COUR SUPÉRIEURE.

COUR SUPÉRIEURE COMPAGNIE TRUST ROYAL

Requérante dimo ZIDAROV -et- youlia DIMITROVA-ZIDAROV Intimés

kiril TCHIMEV, autrefois résident et domicilié au 13 Parc Woodland, à Ville de Léry, province de Québec, J6N 1E4, maintenant de lieux inconnus,

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM D'UNE PERSONNE MAJEURE

PRENEZ AVIS que MARIE GEORGETTE CARRIERE domiciliée à 662, 2E AVENUE A LACHINE,

le 26 juillet 1996 MICHÉL MARTIN, G.A.

COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PRÉSENT GREFFIER ADJOINT GÉNÉRALE ACCIDENT, COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA

Partie demanderesse STÉPHANE CRISTIN, Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à Stéphane Cristin de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1 est rue Notre-Dame, Montréal, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans Le Devoir. Une copie du bref d'assignation, déclaration, pièces P-1 à P-4 et avis a été remise au greffe à l'intention de Stéphane Cristin. Lieu: Montréal. Date: 30 juillet 1996 MICHÉL MARTIN, G.A.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Article 102(4)

Dans l'affaire de la faillite de: ROGER HEBERT, carrossier, 1478, rue Josée, Sorel, Québec J3P 6J2.

AVIS est par les présentes donné que Roger Hébert ayant déposé une cession le 26e jour de juillet 1996, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 13e jour d'août 1996 à 14 h 30 au bureau du Syndic, 13, rue George, dans la ville de Sorel, dans la province de Québec.

ST-HYACINTHE, ce 29e jour de juillet 1996. Raymond, Chabot Inc. 66, quai de la gare de Sorel, Sorel, Québec J3S 8B9. Tél.: (514) 774-4300 (MD) 467-6992

APPELS D'OFFRES

La ville de Lachute requiert des soumissions pour la fourniture des biens et services suivants:

Travaux • Réfection drainage, pavage et trottoirs/route 158 T-96.10 • Pavage et bordures de rues T-96.11 Les soumissions (dépôt de 50 \$ non remboursable) seront reçues jusqu'au jeudi 22 août 1996 à 10 h au 380, rue Principale, Lachute (Québec) et seront ouvertes immédiatement après l'heure limite. La ville mentionnée ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Pour toute information concernant ces appels d'offres, incluant documents et conditions de soumission, appelez sans frais du lundi au vendredi, de 9 h à 21 h, en spécifiant le numéro de dossier.

Union des municipalités du Québec 1-800-256-7774

Transports Québec

APPELS D'OFFRES ET DE CANDIDATURES

Les appels d'offres qui suivent correspondent aux contrats de services auxiliaires (type A), de construction (type C) et de services professionnels (type P).

Contrats de type A et P: seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs possédant les qualifications requises et ayant un établissement au Québec ou, le cas échéant, dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental. Les soumissionnaires doivent commander une copie du dossier d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils entendent soumissionner. On peut obtenir une copie du dossier d'appel d'offres moyennant le paiement du montant indiqué à la rubrique «Coût du dossier»; ce coût, qui inclut les taxes, est payable en espèces, par chèque ou mandat poste à l'ordre du ministre des Finances et n'est pas remboursable. Pour consulter ou obtenir les documents:

Ministère des transports du Québec 700, boul. René-Lévesque Est 2e étage Québec (Québec) G1R 4Y9 Téléphone: (418) 644-8848

Contrats de type C: seules seront considérées les soumissions présentées par des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, le cas échéant, dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental, et qui sont titulaires de la licence requise par la Loi sur le bâtiment. Les entrepreneurs doivent commander le dossier d'appel d'offres en leur nom. Le ministre des Transports ne vend plus les dossiers d'appels d'offres pour les contrats de type C: les entrepreneurs doivent désormais les commander par l'entremise des systèmes électroniques d'appels d'offres CIEC de Transcom (1 800 482-2432) ou SIOS, de la Société de gestion des systèmes d'information (1 800 361-4637) qui publient également le présent avis d'appel d'offres. On peut toutefois consulter les dossiers au Service des contrats du ministère des Transports aux adresses mentionnées précédemment.

Pour tous les types de contrats, une garantie de soumission peut être exigée sous forme de cautionnement ou sous forme de chèque visé, de mandat, de traite, de lettre de garantie irrévocable ou d'obligations payables au porteur, le montant de la garantie est indiqué à la rubrique «Garantie de soumission exigée». Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions ou des offres reçues. Le sous-ministre, Yvan Demers, ing.

C Contrat no 3100-96-0205 — Protection contre l'érosion (empiérement) sur le côté sud de la route 132, municipalité de Caplan (Boncosseville) Longueuil. Réception des soumissions: 20 400 \$ (cautionnement) ou 10 200 \$ (autre) Garantie de soumission exigée: 20 400 \$ (cautionnement) ou 10 200 \$ (autre) Réception des soumissions: salle des soumissions de Québec. Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: Québec, le mardi 27 août 1996, 15 h. C Contrat no 3300-96-0207 — Réfection d'une dalle d'un pont à poutres en béton armé sur la route 289, dans le canton de Parke (Kamouraska-Témiscouata). Garantie de soumission exigée: 11 400 \$ (cautionnement) ou 5 700 \$ (autre) Réception des soumissions: salle des soumissions de Québec. Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: Québec, le mardi 27 août 1996, 15 h. C Contrat no 3730-96-0605 — Correction et couche d'usure à l'anrobé bitumineux préparé et posé à chaud sur la route 167, dans les municipalités d'Aigremont NO et Ducharme NO (Roberval). Longueur de 8,67 km et 1,60 km. Garantie de soumission exigée: 73 200 \$ (cautionnement) ou 36 600 \$ (autre) Réception des soumissions: salle des soumissions de Québec. Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: Québec, le mardi 27 août 1996, 15 h. C Contrat no 3810-96-0252 — Réparation d'un pont sur l'autoroute 55, au-dessus de la rivière Ulverton, municipalité d'Ulverton (Johnson). Longueur de 0,15 km. Garantie de soumission exigée: 29 800 \$ (cautionnement) ou 14 800 \$ (autre) Réception des soumissions: salle des soumissions de Québec. Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: Québec, le mardi 27 août 1996, 15 h. C Contrat no 4273-96-0115 — Installation et/ou remplacement de gisseries de sécurité sur l'autoroute 20 et les routes 204, 285 et 873/32 (rue Principale) respectivement dans les municipalités de Saint-Roch-des-Aulniers, Saint-Jean-Port-Joli, Tourville, L'Islet-sur-Mer et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (Kamouraska-Témiscouata et Montmagny-L'Islet). Longueur de 1,920 km. Garantie de soumission exigée: 15 000 \$ (cautionnement) ou 7 500 \$ (autre) Réception des soumissions: salle des soumissions de Québec. Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: Québec, le mardi 27 août 1996, 15 h. C Contrat no 5320-95-0313 — Installation de la signalisation latérale et aérienne du réseau de camionnage aux abords des autoroutes 20, 30 et routes 112, 132 et 134 dans diverses municipalités de la Direction de l'Est-de-la-Montérégie. Garantie de soumission exigée: 22 800 \$ (cautionnement) ou 11 400 \$ (autre) Réception des soumissions: salle des soumissions de Montréal. Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: Montréal, le mercredi 28 août 1996, 15 h. C Contrat no 5330-96-0904 — Réfection, renforcement et couche d'usure sur la chaussée direction Est de la route 116-01-200 et 210, dans les municipalités de St-Bruno-de-Montarville, St-Basile-le-Grand et McMasterville (Chambly et Borduas). Longueur de 7,90 km. Garantie de soumission exigée: 162 200 \$ (cautionnement) ou 81 100 \$ (autre) Réception des soumissions: salle des soumissions de Montréal. Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: Montréal, le mercredi 28 août 1996, 15 h. C Contrat no 6172-96-0612 — Terrassement, drainage, gisseries de sécurité et retraitement en clôture de la chaussée, sur la route 161, municipalité de Nantes (Méagantic-Compton). Longueur de 5,094 km. Garantie de soumission exigée: 37 200 \$ (cautionnement) ou 18 600 \$ (autre) Réception des soumissions: salle des soumissions de Québec. Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: Québec, le mardi 27 août 1996, 15 h. C Contrat no 6172-96-0101 — Terrassement, structure de chaussée et drainage, municipalité de Saint-Gérard (Méagantic-Compton). Longueur de 1,83 km. Garantie de soumission exigée: 14 800 \$ (cautionnement) ou 7 400 \$ (autre) Réception des soumissions: salle des soumissions de Québec. Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: Québec, le mardi 27 août 1996, 15 h. P Contrat no 6340-96-0103 — Élaboration des architectures globales des technologies de l'information et configuration des soumissions de Québec. Clôture de l'appel d'offres et ouverture des offres: Québec, le mardi 20 août 1996, 15 h.

Prothèses mammaires défectueuses

Bristol Myers versera les 28 millions promis

L'entreprise renonce au droit de retrait stipulé dans l'entente à l'amiable

CAROLINE MONTPETIT LE DEVOIR

Les femmes ontariennes et québécoises, dont les prothèses mammaires fabriquées par la compagnie Bristol Myers Squibb se sont rompues ou ont été retirées ou qui ont développé des maladies, devraient être dédommagées au cours des prochains mois.

La compagnie américaine a en effet abandonné son droit de retrait du règlement à l'amiable de 28 millions déjà conclu qui inclut 1814 requêtes provenant du Québec et de l'Ontario.

Par ailleurs, toutes les femmes portant des prothèses mammaires fabriquées par Medical Engineering Corporation doivent s'inscrire au recours collectif avant le 9 septembre 1996, sans quoi «elles perdront à tout jamais le droit de réclamer quelque somme que ce soit du présent règlement pour l'avenir et ce, même si elles développent une maladie», de souligner les responsables du dossier à l'ACEF-Centre de Montréal.

À ce jour, 411 femmes du Québec et de l'Ontario participant aux recours collectifs ont subi une rupture ou un retrait des prothèses mammaires, et quelque 1403 autres ont déclaré avoir déjà développé une maladie. Le pre-

mier groupe se partagera 1 540 000 \$ après paiement des frais juridiques. Le second groupe, celui des femmes qui ont développé des maladies, recevra quelque 18 200 000 \$, sur lesquels seront prélevés les frais juridiques.

C'est la London Life qui a recueilli les dossiers des victimes. Celles-ci devaient déclarer un nombre déterminé de symptômes sans avoir à établir le lien entre ces symptômes et les implants. Un certain délai est prévu pour que les femmes puissent contester le montant de leur indemnisation, mais les dédommagements devraient être versés dans deux ou trois mois, toujours selon les représentants de l'ACEF-Centre.

L'implantation de prothèses mammaires en gel de silicone est désormais interdite au Canada. En vertu du règlement à l'amiable, la compagnie Bristol-Myers disposait d'un droit de retrait du recours collectif dans le cas où le nombre d'inscriptions serait insuffisant ou si trop de femmes avaient décidé de poursuivre la firme sur une base individuelle. Elle a désormais renoncé à ce droit.

Le numéro de téléphone de la London-Life que les femmes doivent composer pour s'inscrire au recours collectif est le 1-800-604-6837.

avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Table with columns: Nom et adresse du requérant, Nature de la demande, Endroit d'exploitation, and details for various establishments like Sportsplex, Dagenais, Laval, etc.

Le président et directeur général Ghislain K.-Lafamme, avocat

Québec

LE DEVOIR

## LE MONDE

EN BREF

## MISE EN GARDE

Genève (Reuter) — Les États-Unis ont mis en garde hier la Chine et l'Inde contre toute renégociation du projet de traité d'interdiction des essais nucléaires (CTBT), estimant qu'elle mettrait en péril l'ensemble du processus de dénucléarisation entamé il y a 40 ans. New Delhi et Pékin refusent le texte sous sa forme actuelle et les chances semblent désormais minces de voir le projet de traité prêt pour septembre, date à laquelle il doit être transmis pour approbation et signature à l'Assemblée générale des Nations unies. Exception faite de la Chine, les autres puissances nucléaires déclarées — États-Unis, Russie, France et Grande-Bretagne — souhaitent que le CTBT soit envoyé tel quel au siège de l'ONU, afin qu'il soit signé en septembre. Mais l'Inde, fortement soupçonnée ainsi qu'Israël et le Pakistan de posséder des armes nucléaires ou au moins la technologie nécessaire à la fabrication de l'arme atomique, refusent jusqu'à présent le texte actuel du projet de traité et soulèvent des objections à ses modalités de mise en œuvre.

## LA GRÈVE S'ÉTEND

Moscou (AFP) — La grève dans les mines russes pour protester contre le non paiement des salaires s'étendait hier à travers le pays, de nouveaux bassins houillers rejoignant le mouvement ou menaçant de cesser prochainement le travail. En Extrême-Orient russe, quelque 13 000 mineurs de la région de Primorié entamaient leur troisième semaine de grève et 403 d'entre eux poursuivaient une grève de la faim. 34 personnes ont été hospitalisées, selon les syndicats. Les mineurs réclament le paiement de 114 milliards de roubles (23 millions de dollars environ) en arriérés de salaires. Dans la même région, plus de 300 employés d'une centrale hydro-électrique de la ville de Loutchegorsk, poursuivaient jeudi une grève de la faim. Leur mouvement, qui dure depuis une semaine vise également le versement de salaires impayés, qui atteignent 30 milliards de roubles (six millions de dollars).

## COUVRE-FEU ALLÉGÉ

Bujumbura (AFP) — Une semaine après le putsch qui l'a porté au pouvoir, le major Pierre Buyoya a poursuivi hier son processus de normalisation rapide, dans le but apparent de contrer les pays de la région qui ont décidé des sanctions économiques contre son régime. Le couvre-feu imposé depuis près de deux ans a été allégé. Les sanctions décidées mercredi lors du sommet régional d'Arusha pour imposer un «retour à la normalité», et qui pourraient faire très mal au Burundi en pleine régression économique depuis trois ans, ont provoqué la colère et l'inquiétude des acteurs de la vie économique burundaise. Majoritairement tutsis, ils les ont dénoncées comme une «injustice».

## ÉPIDÉMIE DANS UN ASILE

Moscou (AFP) — Une épidémie de salmonellose a éclaté dans un asile psychiatrique dans la région de Mourmansk (grand Nord russe), où quelque 500 patients ont été intoxiqués par des produits alimentaires de mauvaise qualité, ont indiqué les services sanitaires locaux. 497 patients d'un asile d'aliénés à Apatity, à 150 km au sud de Mourmansk, ont été frappés par l'épidémie, l'une des plus importantes de ces derniers temps en Russie. Les conditions sanitaires extrêmement mauvaises seraient à l'origine de l'épidémie.

## SAMPER À L'ÉLYSÉE

Paris (AFP) — Le président français Jacques Chirac a apporté hier son soutien au programme colombien de lutte contre le trafic de drogue en recevant le président colombien Ernesto Samper, mis au ban par Washington pour ses liens présumés avec les cartels de la drogue dans son pays. M. Samper, en exposant à M. Chirac ce programme doté d'un budget d'un milliard de dollars, a souhaité que la communauté internationale y contribue dans le domaine des cultures de substitution. En proie à l'ostracisme des États-Unis qui l'ont déclaré *persona non grata* pour «collusion avec les trafiquants de cocaïne», M. Samper se tourne vers l'Union européenne pour accroître les échanges de son pays.

## DOUDAÏEV A DES SOSIES

Moscou (AFP) — Les combattants tchéchènes préparent des sosies du général Djokhar Doudaïev — le président indépendantiste officiellement tué en avril — et l'un d'eux pourrait prochainement apparaître sur Tchétchénie, a affirmé hier le directeur du FSB (ex-KGB) Nikolai Kovalev. Le mystère qui entoure la mort du leader indépendantiste a fait naître de multiples rumeurs et un début de légende autour du général.

## La maladie de la vache folle se transmet au veau

La levée de l'embargo sur la viande bovine britannique pourrait être remise en cause

La maladie de la vache folle peut se transmettre de la vache au veau, a annoncé hier le gouvernement britannique, hypothéquant ses chances d'obtenir de ses partenaires européens une levée rapide de l'embargo imposé sur ses exportations bovines. L'information pourrait en outre contraindre Londres à renforcer son programme d'abattage des bovins à risque, ont estimé les responsables de la commission européenne.

Bruxelles (AFP) — La preuve de la transmission de la maladie de la vache folle de la vache au veau risque de remettre en cause la levée progressive de l'embargo sur la viande bovine britannique, a reconnu hier le Commissaire européen à l'agriculture Franz Fischler.

Le gouvernement britannique a rendu publiques hier les conclusions d'une étude réalisée depuis 1989 par le comité d'experts scientifiques britanniques (SEAC) selon lesquelles la maladie de la vache folle peut se transmettre de la vache au veau.

Selon le SEAC, 10 % des veaux nés de vaches ayant développé l'ESB six mois après avoir vélé ont

contracté la maladie. Immédiatement informé, le Commissaire européen à l'agriculture a répondu dans une lettre adressée hier au ministre britannique de l'agriculture Douglas Hogg que ces nouvelles données ne pourraient rester sans conséquences sur le calendrier de levée progressive de l'embargo approuvé par les Quinze au Sommet de Florence fin juin.

Dans cette lettre, dont l'AFP a obtenu copie, M. Fischler estime que «nous devons prendre en considération quelles autres implications cette information pourrait avoir sur l'approche étape par étape (de levée de l'embargo) qui a été approuvée à Florence».

Lors d'une réunion du Comité vétérinaire de l'Union européenne jeudi à Bruxelles, le représentant britannique Keith Meldrum a reconnu qu'il fallait «réévaluer le programme d'éradication britannique et y apporter des modifications». Il a précisé que Londres ferait de nouvelles propositions à ses partenaires de l'UE en septembre.

## Plan d'éradication

Approuvé par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne à Florence, ce calendrier ne fixait cependant aucune date précise pour la levée définitive de l'embargo imposé depuis le 27 mars.

Début juin, une levée de l'embar-

go avait été décidée pour les exportations de gélatines, de suifs et de sperme provenant des bovins britanniques. Les Quinze avaient subordonné à Florence la poursuite de ce processus de levée progressive au respect du plan d'éradication de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) qui touche particulièrement le cheptel britannique, des principes de «santé publique» et à des «critères scientifiques objectifs».

Mais les résultats publiés hier remettent tout en cause. «Dans tous les cas, il sera nécessaire d'envisager le besoin d'étendre le programme d'abattage sélectif» a ainsi affirmé M. Fischler en ajoutant que «le fait que la transmission maternelle est maintenant confirmée est un revers regrettable qui risque de compliquer toute la discussion sur l'ESB».

Le plan d'abattage sélectif britannique concernait près de 150 000 bêtes nées entre 1989 et 1993, susceptibles d'avoir été contaminées

par l'ESB et qui devaient être abattues en priorité.

Le plan prévoyait également l'élimination progressive de tous les bovins âgés de plus de trente mois, soit près de 4 millions de têtes sur 4 ans. Il n'envisageait pas l'élimination systématique de tous les animaux des troupeaux lorsqu'un cas de maladie est constaté, comme d'autres États membres le font.

Par ailleurs, lors de la réunion du Comité vétérinaire jeudi à Bruxelles, une majorité de pays-membres de l'UE se sont opposés à une interdiction proposée par la Commission de l'UE de certains tissus nerveux du mouton jugés à risque.

La Commission préconisait une interdiction totale de certains tissus nerveux, comme la moëlle épinière et la cervelle, des ovins, caprins et des jeunes bovins pour la consommation et la fabrication de farines animales dans le cadre de la lutte contre la maladie de la vache folle.

## Le retour de Sarah



PHOTO AP

SARAH BALABAGAN, la jeune bonne philippine condamnée à mort aux Émirats arabes unis (EAU) pour le meurtre de son employeur, a reçu hier à Manille un accueil digne des plus hauts dignitaires ou des vedettes de cinéma. «Je voudrais remercier Dieu qui m'a protégée pendant tous ces moments», a-t-elle dit entre deux larmes de joie. Condamnée en première instance à la peine capitale Sarah Balabagan, qui affirmait avoir agi en état de légitime défense pendant un viol, avait été condamnée en appel à un an de prison, 100 coups de fouet et 41 000 dollars de dommages et intérêts. Elle a été libérée mercredi au bout de neuf mois pour bonne conduite. Plusieurs offres de tournages de films sur sa vie attendent désormais celle qui quitta son pays en 1994, à l'âge de 15 ans, pour servir un riche Arabe des ÉAU.

Selon le directeur du FBI

## Les États-Unis sont une cible de choix pour les terroristes

Washington (Reuter) — Le directeur du FBI, Louis Freeh, a prédit hier une intensification des menaces terroristes sur le territoire américain ainsi que contre les intérêts américains à l'étranger.

Intervenant devant la commission des services de renseignements du Sénat, il a déclaré: «Les États-Unis et leurs intérêts sur le sol américain ainsi qu'à l'étranger font, à l'évidence, l'objet d'attaques. Nous sommes une cible de choix pour ce genre de terrorisme, ce qui, hélas, augure mal de

l'avenir. Il se peut que nous nous appréhensions à vivre une époque très difficile compte-tenu de la poursuite de ce genre de phénomènes».

Évoquant les récents attentats à la bombe de Dhahran (Arabie saoudite) et du parc du Centenaire à Atlanta ainsi que l'explosion du Boeing de la TWA, le patron du FBI a dit que les États-Unis étaient l'objet d'une «guerre qui s'intensifie» menée, selon lui, par des groupes armés hostiles à l'idéologie et à la politique de son pays. Il s'est gardé de donner des noms.

Arrestations dans l'affaire de la profanation du cimetière juif

## Carpentras respire enfin

Carpentras (Reuter) — Six ans après la profanation du cimetière juif de Carpentras, l'arrestation de quatre skinheads auteurs présumés des faits a ramené hier une certaine sérénité au sein de la population.

Mais elle n'a pas effacé les années de douleur et de honte au rythme de la suspicion et des rumeurs.

L'interpellation de quatre skinheads et les aveux circonstanciés de deux d'entre eux étaient hier matin au cœur de toutes les conversations dans la ville des «juifs du pape».

Directement visé par certaines rumeurs, le maire UDF de Carpentras, Jean-Claude Andrieu, se dit aujourd'hui «soulagé et heureux» mais affirme que «trop de calomnies ont été proférées. J'ai beaucoup de choses à dire et je les dirai».

La famille de Félix Germon, dont le corps avait été exhumé lors de la profanation, est elle aussi partagée entre satisfaction et rancœur.

Madeleine Germon, qui attendait depuis six ans de savoir qui étaient ceux qui avaient profané la tombe de son mari, émet encore des doutes. «Ces arrestations ne me font pas oublier ce qui s'est passé. Je ne pardonne pas», dit-elle.

Elle ajoute que «les profanateurs n'étaient pas que cinq ou six» et s'étonne qu'il ait fallu attendre six ans pour démasquer les suspects.

«C'est un immense soulagement. Tant de rumeurs ont circulé depuis mai 90 que tous les Carpentrasiens en étaient venus à avoir honte d'être systématiquement associés à cette lamentable affaire», dit pour sa part le patron d'un café proche de la synagogue.

D'autres avouent demeurer profondément meurtris et incrédules, comme ce commerçant juif de 55 ans qui doute que les interpellations survenues depuis mardi dans le Vaucluse et le Sud-Ouest suffisent à faire oublier la profanation.

«Après tant d'années, tant d'accusations qui visaient parfois des enfants de Carpentras, il est difficile de croire que l'affaire est terminée», explique-t-il.

«En tout cas, nous sommes soulagés de constater que la profanation n'est pas, comme on l'a souvent entendu dire, le fait de jeunes Carpentrasiens, mais bel et bien celui de fanatiques antisémites, n'en déplaise à Le Pen et à ses amis», ajoute-t-il.

Au siège local du Front national, le silence est de rigueur mais quelques militants atablés dans un bar voisin parlent d'un «complot dirigé contre le FN». L'un d'entre eux, qui souhaite garder l'anonymat, affirme que «ce que Joxe n'a pas réussi à faire, la soi-disant droite l'a fait, pour protéger l'un des siens, le maire de Carpentras, et des notables de la ville, dont les noms ont été avancés depuis le début de l'affaire».

La piste de la «jeunesse dorée» de Carpentras s'adonnant à des jeux de rôles dans l'enceinte du cimetière juif a en effet été régulièrement évoquée depuis six ans, et plusieurs adolescents de la région figuraient au nombre de quelques 80 personnes qui avaient été placées en garde à vue depuis le début de l'enquête.

Carpentras est aujourd'hui soulagé, mais nombre de ses habitants souffrent manifestement de se trouver une nouvelle fois sous les feux de l'actualité.

## Clinton va renforcer l'embargo contre l'Iran et la Libye

Washington (AFP) — Le président Bill Clinton signera lundi un texte de loi visant à renforcer l'embargo américain contre l'Iran et la Libye en menaçant de sanctions toute entreprise étrangère investissant au-delà d'un certain niveau dans les secteurs pétrolier ou gazier de ces pays, a annoncé hier la Maison-Blanche.

Washington accuse ces deux pays d'être les principaux responsables du terrorisme international et de vouloir saborder le processus de paix au Proche-Orient.

L'entrée en vigueur de cette loi, appelée «Loi sur les sanctions contre l'Iran et la Libye», constituera une nouvelle source de confrontation entre les États-Unis et leurs alliés, principalement les pays de l'Union européenne, qui y sont farouchement opposés. Les pays européens sont parmi les principaux importateurs de brut

iranien et libyen. Une forte tension existe déjà entre Washington et ses principaux partenaires en raison d'une première loi du même type, connue sous le nom de loi Helms-Burton, qui vise Cuba, mais repose sur le même principe de l'extraterritorialité, c'est-à-dire la volonté des États-Unis d'imposer leurs lois à des entreprises de pays tiers.

M. Clinton a renouvelé dimanche son appel à la communauté internationale pour qu'elle prenne des sanctions contre les pays «qui paraissent ou commettent des actes de terrorisme», mentionnant spécifiquement l'Iran, l'Irak, la Libye et le Soudan.

La politique américaine, qui prône une mise en quarantaine totale de ces pays, n'est toutefois soutenue par aucun des partenaires de Washington, comme l'ont montré en juin dernier le sommet du G7 à Lyon.

Les propriétaires grecs du quotidien russe ont suspendu sa publication

## La Pravda ne connaît plus qu'une vérité: l'argent

JEAN-BAPTISTE NAUDET  
LE MONDE

Moscou —Vodka, argent et politique: le pugilat autour de la Pravda («la vérité», en russe), le quotidien fondé le 5 mai 1912 par des ouvriers de Saint-Petersbourg avant d'être pris en main par Lénine, a le parfum de la «nouvelle Russie».

Mais, Pravda oblige, cette lutte est agrémentée d'un détail typiquement soviétique: une dispute autour de l'Ordre de Lénine.

En conflit avec la rédaction russe, les frères Christos et Theodoros Ianikoss, deux Grecs qui ont racheté en 1992 le journal communiste «privatisé», ont décidé de suspendre sa parution depuis le 24 juillet. Première publication pendant soixante-dix ans de soviétisme, la Pravda est désormais «remplacée» par une édition quotidienne de Pravda-5, l'ex-supplément du vendredi qui fonctionne avec une rédaction différente et docile. La Pravda, dont le tirage était de plus de 10 millions d'exemplaires en 1985, a sombré à 200 000 exemplaires imprimés en 1996.

Mais, à en croire Alexandre Ilyine, son ré-

dacteur en chef, la dispute avec les investisseurs grecs a commencé le 17 juillet à cause des Ordres de Lénine, la plus haute récompense soviétique, trois fois décernée au quotidien. Ce jour-là, Alexandre Ilyine est invité par les nouveaux propriétaires à changer de bureau. Se retrouvant dans la pièce où se trouve le coffre censé contenir les précieuses décorations, il s'aperçoit qu'il est endommagé et que ses serrures ont été changées. Aussi appelle-t-il la police.

Laquelle décide d'interdire l'entrée du bâtiment aux deux Grecs. De fait, ces derniers reconnaissent détenir les médailles.

L'incident sert de détonateur. Les Grecs décident de suspendre la parution du quotidien, reprochant aux journalistes de «trop faire la fête» et de commencer à «picoler assez tôt» dans la journée. Les journalistes «pensent qu'ils peuvent ne pas travailler et toucher quand même leurs salaires», s'indigne Theodoros Ianikoss.

Alexandre Ilyine, lui, défend sa rédaction: «Est-ce que les journalistes américains ou anglais ne boivent que du thé? Notre journal est comme les autres. Quand vous travaillez pour un jour-

nal qui s'effondre depuis des années et que votre salaire suffit juste à acheter une bouteille de vodka, que faire d'autre?»

Puis vient la querelle politique. Alexandre Ilyine affirme que les frères Ianikoss lui en veulent car il a «une ligne politique indépendante». Il accuse les Grecs de vouloir imposer au journal des positions plus «centristes» et un ton plus commercial après l'échec du candidat communiste. Guennadi Ziouganov à la présidentielle. Les frères Ianikoss démentent. Ils reprochent aux soixante-cinq journalistes de la Pravda de ne produire que quatre pages d'éditions, de comptes-rendus d'interventions télévisées ou de dépêches d'agence, sans rédiger de véritables articles ou reportages. Mais les journalistes, payés entre 200 000 et 300 000 roubles par mois (55 à 80 \$), soit moins de la moitié du salaire moyen en Russie, n'entendent pas en faire plus, d'autant que leurs frais de déplacement ne sont pas remboursés. Bref, ils accusent les capitalistes grecs d'empêcher les bénéfices sans investir dans le journal. Dans la Russie post-soviétique, la Pravda, ne connaît plus qu'une seule vérité: celle de l'argent.



PHOTO AP

La Pravda n'est plus publiée depuis le 24 juillet. Le quotidien a vu son tirage sombrer de 10 millions à 200 000 exemplaires.

## LE DEVOIR

## ÉCONOMIE

XXM	TSE-300	DOW JONES	S CAN	OR
+14,36 2447,78	+23,82 4952,97	+65,84 5594,75	+0,04 72,78	-1,30 386,20

## CP Rail se débarrassera de 7000 kilomètres de voies ferrées

Le syndicat craint la perte de 1500 emplois

PRESSE CANADIENNE

Le Canadien Pacifique a annoncé hier son intention de vendre ou d'abandonner près de 7000 kilomètres de voies ferrées, sous-utilisées au Canada et aux États-Unis, soit le quart de son réseau, et de se concentrer sur ses lignes les plus achalandées.

Le transporteur ferroviaire a soutenu ne pouvoir continuer à opérer les lignes visées puisqu'elles engendrent des pertes. La direction du CP n'a pas spécifié le nombre d'emplois perdus qu'entraînerait cette rationalisation.

Du côté syndical, on estime que l'opération coûtera au bas mot 1500

emplois. Les détails de ce plan surviennent un mois après que la compagnie ferroviaire ait dévoilé son plan triennal prévoyant l'abandon de 3500 autres kilomètres de voies ferrées, éliminant 1740 emplois dès cette année. Des 7000 kilomètres que le CP se propose de ne plus exploiter, 1900 kilomètres (26 lignes) se trouvent au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick, incluant le segment entre Québec et Montréal. En Alberta et en Colombie-Britannique, 265 kilomètres sont en jeu.

La nouvelle Loi sur les transports au Canada facilite la vente ou l'abandon par les compagnies ferroviaires des voies qu'elles ne veulent plus exploiter. CP Rail pourra vendre ou louer ces tronçons ou les céder à des exploitants de chemins de fer d'intérêts locaux.

**La nouvelle Loi sur les Transports facilite la vente ou l'abandon de voies non rentables**

Gary Housch, vice-président de la Fraternité des employés d'entretien de CP Rail demeure sceptique quant aux chances de succès des exploitants locaux. Il a indiqué que près de 20 % des exploitants locaux aux États-Unis ont échoué dans leur

tentative d'opérer un segment abandonné. Les autres exploitants locaux ont opéré avec la moitié du personnel autrefois affecté à ces lignes et les salaires étaient inférieurs de 30 à 40 %.

Le président de CP Rail ne voit pas les choses d'un même œil. En se débarrassant de ces lignes non rentables, a expliqué Robert Ritchie, l'entreprise contrôlera mieux ses coûts d'exploitation, ce qui lui assurera un avenir meilleur.

Aux États-Unis, CP Rail étudie la possibilité d'abandonner quelque 2000 kilomètres sur ses voies de transport de céréales en Iowa et au Minnesota en plus de son segment Kansas City-Chicago.

Zone grise au-dessus de la République tchèque

## Canadien resserre ses liens avec British Airways et American Airlines

GÉRARD BÉRUBÉ  
LE DEVOIR

Fort de sa nouvelle alliance avec British Airways, Canadien International a jeté, hier, les bases d'une expansion élargie de son service entre l'Ouest canadien et le Royaume-Uni. Il a également fait part d'une plus grande intégration de ses activités cargo avec celles de son important actionnaire, American Airlines. Et dans le même élan le transporteur a annoncé avoir reçu la désignation sur la République tchèque, ce que confirme Ottawa mais conteste Air Canada.

Ainsi, et poussant plus loin son alliance globale conclue en mai dernier avec British Airways, Canadien International a annoncé la mise en service d'une série de vols à indicatif partagé qui devrait se traduire par une augmentation de 25 % de la capacité au départ de l'Ouest canadien vers le Royaume-Uni. «Dès septembre British Airways commencera à partager l'indicatif des vols de Canadien au départ de Victoria, Edmonton, Winnipeg et Ottawa vers Vancouver, Calgary et Toronto, pour assurer des correspondances avec le vaste réseau de British Airways.» British Airways partagera également l'indicatif de Canadien à partir de Calgary sur sa liaison quotidienne sans escale vers Londres. Et Canadien partagera celui de son partenaire sur la liaison quotidienne sans escale Vancouver-Londres.

On promet également que la prochaine étape de ce partenariat entre les deux transporteurs devrait se réaliser au cours des prochains mois pour inclure un nouveau service entre Montréal et l'aéroport londonien Heathrow. Bénéficiant de l'immunité aux lois anti-trust américaines, Canadien a poussé plus à fond son intégration avec American Airlines en annonçant, de plus, avoir signé une nouvelle alliance avec son important actionnaire dans le but de consolider leurs activités cargo respectives et relier leurs centres canadiens et américains. L'activité cargo a compté pour environ 9,5 % des revenus de 3,2 milliards réalisés par Canadien en 1995 et emploie quelque 850 personnes.

«Cette alliance crée un réseau de transport de fret efficace desservant plus de 420 destinations partout dans le monde. Elle permet notamment le transport intercompagnies de fret, le partage possible des systèmes, la création de produits de fret conjoints et de nouvelles ententes de maintenance au sol.» De plus, aux termes de l'alliance, Canadien Air Cargo sera l'agent général de ventes d'American Airlines Cargo partout au Canada. En retour, cette dernière sera l'agent général de ventes pour Canadien Air Cargo dans la plupart des régions des États-Unis, d'Amé-

rique latine et des Caraïbes.

Enfin, Canadien n'a pas été sans provoquer un certain chatouillement chez son concurrent en ajoutant quelques phrases à son communiqué pour parler de l'ajout éventuel de Prague à son réseau grâce à un partage d'indicatif avec British Airways sur des vols «de continuation» au départ de l'aéroport de Heathrow. «Transport Canada vient de faire de Canadien International le transporteur désigné pour assurer les liaisons vers la République tchèque», a souligné Canadien, ce que conteste Air Canada. «Nous, on procède selon les modalités annoncées le 12 juillet dernier. Nous sommes en discussions avec le ministère [des Transports] et continuons à vendre les sièges», a soutenu pour sa part la porte-parole d'Air Canada, Nicole Couture-Simard.

Désigné premier transporteur canadien sur cette route en mai 1995, Air Canada aurait perdu cette désignation le 12 juillet dernier au profit de Canadien International, en vertu du principe «use-it-or-lose-it» enchâssé dans la nouvelle politique en matière de transport international. Or, c'est précisément le 12 juillet qu'Air Canada, main dans la main avec son nouveau partenaire Lufthansa, lançait un service à code multiple quotidien sur Athènes et Prague au départ de Toronto, Calgary et Vancouver. Les nouveaux vols, assurés via Francfort, doivent être exploités à compter du 1er septembre.

Pour Brian Carr, directeur de la politique aérienne internationale au ministère du Transport, la désignation a bel et bien été accordée à Canadien, Air Canada n'ayant pas lancé son service dans les délais prescrits (un an). «Air Canada a annoncé qu'il allait entreprendre la desserte de la République tchèque le 1er septembre, mais c'est quelques mois après l'échéance fixée dans la nouvelle politique. Est-ce que les efforts consentis ont été suffisants pour permettre une dérogation à cette échéance? Le ministre [David Anderson] a préféré éviter toute accusation de favoritisme pour s'en tenir aux paramètres enchâssés dans la politique», a-t-il ajouté.

M. Anderson va-t-il poursuivre sur cette lancée et remettre en question la propriété des droits sur le Vietnam, les Philippines ou encore la Malaisie, par exemple, un marché convoité par Air Canada mais cédé en exclusivité à Canadien au début de 1995? «Tous les vols entre le Canada et la Malaisie ont le code de Canadien mais sont exploités par des appareils de Malaysia Airlines. Ce n'est pas suffisant selon les critères retenus dans la nouvelle politique. L'exploitation de cette route par Canadien peut donc être l'objet d'une contestation, mais elle ne l'est pas», a répondu Brian Carr.

## Air Canada s'associe à All Nippon

Air Canada s'est associé avec All Nippon Airways (ANA) afin d'élargir sa desserte du Japon et de l'Asie, via Osaka.

Air Canada et ANA ont ainsi annoncé l'établissement d'un service à code multiple sur les liaisons quotidiennes entre Vancouver et Osaka, deuxième ville en importance au Japon. Cette liaison est assurée par un appareil A340 d'Air Canada de 294 places. «ANA détient sur chaque vol un bloc de places dont le nombre varie selon la saison. Un agent de bord d'ANA est également présent sur chaque vol», a fait ressortir Air Canada.

Étant confiné au marché secondaire d'Osaka après qu'on lui eut refusé l'accès direct à Tokyo, et ne disposant pas de ce droit de cinquième liberté qui permet une extension du service au-delà de la ville-porte, Air Canada

s'en remettra ainsi à ANA pour offrir à ses passagers un décollage extra-Asie. «Cette entente comprend également un lien plus étroit entre les deux réseaux, qui vient faciliter les correspondances tout en simplifiant les modalités de transfert», a résumé Nicole Couture-Simard, porte-parole d'Air Canada. «ANA exploite un gros réseau interne au Japon et a entrepris une expansion importante en Asie», a-t-elle rappelé.

Pour ANA, «il s'agit de sa première liaison avec le Canada et de sa première desserte transpacifique à partir d'Osaka. En ajoutant Vancouver à ses villes-portes nord-américaines de New York, Los Angeles et Washington, ANA augmente à 25 par semaine le nombre de ses vols à destination de l'Amérique du Nord». G.B.

La langue des logiciels

## Louise Beaudoin répond à Bill Gates

Québec (PC) — La ministre de la Culture et des Communications, Louise Beaudoin, a écrit au président de Microsoft, Bill Gates, qui était de passage récemment à Montréal, pour répliquer à certaines déclarations du magnat de l'informatique.

Selon la ministre, qui est également responsable de l'autoroute de l'information au sein du gouvernement, «l'interprétation que M. Gates fait du projet de loi 40, qui vise entre autres à augmenter la disponibilité des logiciels en langue française, est erronée et procède d'un manque d'information au sujet du projet de loi et des intentions gouvernementales».

Le projet de loi 40 vise essentiellement, rappelle-t-elle, «à rendre plus accessibles aux consommateurs québécois les versions françaises des logiciels. Il ne fait pas obligation aux concepteurs de traduire systématiquement tous leurs logiciels pour pouvoir avoir accès au marché québécois, ce que semble croire M. Gates».

Par ailleurs, Mme Beaudoin a ac-

cueilli favorablement les assurances données par M. Gates selon lesquelles la situation qui a marqué le lancement du logiciel Windows 95 ne se reproduirait plus. La version française du logiciel existait, mais on ne l'avait distribuée au Québec que trois mois après la version anglaise.

Le projet de loi 40 dit notamment que «tout logiciel, y compris tout logiciel ou système d'exploitation, qu'il soit installé ou non, doit être disponible en français, à moins qu'il n'en existe aucune version française».

«Le projet de loi 40 ne fait pas obligation aux concepteurs de logiciels de traduire systématiquement tous leurs logiciels en français pour avoir accès au marché québécois, contrairement aux informations qui ont circulé à ce sujet», ajoute-t-elle.

Le document de consultation sur la politique linguistique ainsi que le projet de loi 40 feront l'objet de consultations à l'occasion de la commission parlementaire qui aura lieu à la fin du mois d'août.

Un sondage de Statistique Canada

## Des manufacturiers plus optimistes

Ottawa (PC) — Les manufacturiers sont de plus en plus nombreux à croire à une croissance de leur production au cours des trois prochains mois, mais la plupart ne croient pas qu'elle se traduira par une création d'emplois.

Statistique Canada a révélé hier que les fabricants étaient plus satisfaits en juillet du niveau des nouvelles commandes et moins inquiets du niveau de leurs stocks de produits finis qu'aux deux trimestres précédents. «Leur satisfaction se confirme par le fait qu'ils sont de plus en plus nombreux à prévoir une hausse de leur production au prochain trimestre», indique l'agence fédérale.

Par ailleurs, 76 % d'entre eux ont affirmé qu'ils prévoyaient peu de changement de leur main-d'oeuvre.

Environ 12 % ont indiqué qu'ils embaucheraient des travailleurs et un autre 12 % envisageaient plutôt des mises à pied.

Les manufacturiers des secteurs des métaux de première transformation et du matériel de transport sont les plus optimistes quant à la croissance de leur production. Ces mêmes fabricants et ceux du secteur des produits électriques et électroniques font preuve du même optimisme au sujet de leur carnet de commandes.

Les résultats de cette enquête, qui sont fondés sur les réponses d'environ 5000 fabricants, sont pondérés selon la valeur des livraisons ou le nombre d'employés. Par conséquent, les réponses des grands fabricants ont une incidence plus forte sur les résultats que celles des petits.

## L'argent roule pour Canadian Tire

Toronto (PC) — Canadian Tire a su tirer son épingle du jeu au cours du dernier trimestre, malgré un contexte difficile pour l'ensemble de l'industrie de la vente au détail.

L'entreprise a fait part hier d'un bénéfice de 34 millions au cours de la dernière période de trois mois, en hausse de 5,5 % par rapport aux 32,3 millions de la période correspondante de 1995. «Nous sommes très satisfaits compte tenu du contexte économique difficile au Canada, a dit le vice-président de Canadian Tire, Alan Goddard. Ces résultats sont aussi très satisfaisants si l'on tient compte des mauvaises conditions météorologiques du deuxième trimestre. La météo est un facteur important pour notre entreprise en raison du type de marchandises que nous vendons.»

Récemment, Sears Canada déclarait une perte de 31,8 millions au deuxième trimestre et la justifiait par le contexte difficile pour la vente au détail. L'entreprise avait notamment dû encaisser une charge extraordinaire de 41 millions pour des primes de cessation d'emploi ainsi que la fermeture de certains entrepôts et centres de distribution à travers le pays. Sears a éliminé plus de 14 000 emplois au cours des cinq dernières années, dont 1200 avis de mise à pied qu'elle a fait parvenir au cours des six dernières semaines.

Plus tôt cette semaine, Distribution aux Consommateurs a été contrainte de se placer sous la protection de la Loi sur les faillites, en

raison de son fort endettement qui atteint les 250 millions environ. L'entreprise pourrait fermer la moitié de ses 217 points de vente.

Au mois de mai, La Compagnie de La Baie d'Hudson avait fait part d'une perte de 53,4 millions au premier trimestre, ce qui faisait suite à une chute spectaculaire du bénéfice de 81 % l'année dernière.

Toutes ces entreprises résistent difficilement à l'assaut de détaillants tel Wal-Mart qui misent sur les bas prix ainsi que d'autres qui offrent leurs marchandises en grande quantité et dans de grands espaces.

Distribution efficace

Mais Canadian Tire s'en est bien tiré grâce à la grande efficacité de ses opérations en coulisses, selon un analyste de l'industrie de la vente au détail, John Winter. «Ils ont un système de distribution extraordinairement efficace ainsi que l'un des meilleurs systèmes informatiques au monde pour retracer leur marchandise», affirme M. Winter.

L'entreprise retire aussi les bénéfices de sa stratégie qui consiste à remplacer ses magasins existants par d'autres beaucoup plus grands, qui permettent d'offrir un éventail plus considérable de marchandises.

Douze de ces nouveaux magasins ont ouvert leurs portes au cours de la première moitié de l'année 1996, ce qui porte à 48 le nombre de ces magasins grands formats depuis que la nouvelle stratégie a été mise en oeuvre, en 1994.

ÉTATS-UNIS

## La croissance la plus rapide depuis deux ans

Washington — La croissance de l'économie américaine au deuxième trimestre a progressé de 4,2 % en rythme annuel, soit le rythme le plus rapide depuis deux ans, a annoncé hier le département du Commerce.

Ce chiffre de 4,2 % correspond à un rythme deux fois plus rapide qu'au premier trimestre de l'année. Si la croissance se poursuit à ce rythme, la Réserve fédérale a déjà annoncé qu'elle relèverait ses taux d'intérêt à court terme pour éviter l'inflation.

La progression du produit intérieur brut (PIB) entre avril et juin a nettement dépassé celle de 2 % des trois mois précédents et celle, anémique, de 0,3 % au dernier trimestre 1995. Ces résultats sont les meilleurs depuis le pic à 4,9 % du deuxième trimestre 1994. La progression touche la plupart des secteurs de l'économie, avec une augmentation des dépenses des ménages et une reprise dans la construction des logements. Mais le déficit commercial constitue toujours un frein à la reprise.

Les économistes s'attendent cependant à un ralentissement de la croissance pour le deuxième semestre de 1996.

## CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Phœnix Internationale Science de la Vie est l'une des sociétés de recherche contractuelle les plus importantes du monde au service de l'industrie pharmaceutique. Notre laboratoire ultramoderne de CLHP recherche des candidats pour combler le poste suivant :

### ANALYSTE

Vos responsabilités comprendront l'extraction de médicaments dans des liquides biologiques, la validation de méthodes, la tenue de dossiers et la documentation.

Vous devez être suffisamment flexible pour travailler selon divers quarts. Une année d'expérience pertinente ainsi qu'un baccalauréat en chimie ou en biochimie, ou un D.E.C. en technologie chimique, sont exigés. Des antécédents en CLHP constituent un atout.

Une excellente connaissance de l'anglais est nécessaire pour comprendre les modes opératoires normalisés (SOPs).

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae par la poste ou par télécopieur au chef, Formation et recrutement d'employés, Phœnix Internationale, 2350, rue Cohen, Saint-Laurent (Québec) H4R 2N6. Télécopieur : (514) 335-8340. Les agences sont priées de s'abstenir. Prière de ne pas téléphoner.



Recherchons professeurs, professeurs de mathématiques 5e secondaire pour participer en équipe à la rédaction d'un matériel d'enseignement.

Veillez nous faire parvenir votre curriculum vitae au :

LE DEVOIR  
Dossier 1562  
2050, De Bleury, 9e étage  
Montréal (Québec)  
H3A 3M9

CARRIÈRES & PROFESSIONS  
LE DEVOIR  
985-3316  
télécopieur 985-3390

loto-québec résultats

6/49 Tirage du 96-07-31

4 13 21 23 37 38

Numéro complémentaire: 1

GAGNANTS	LOTS	5 000 000,00 \$
6/6	2	5 000 000,00 \$
5/6+	15	72 188,40 \$
5/6	445	1 946,60 \$
4/6	24 145	68,70 \$
3/6	456 714	10,00 \$

Ventes totales: 26 191 072,00 \$

Prochain gros lot (approx.): 2 300 000,00 \$

Extra Tirage du 96-07-31

NUMÉROS	LOTS	100 000 \$
359466	100 000 \$	100 000 \$
59466	1 000 \$	250 \$
9466	250 \$	50 \$
466	50 \$	10 \$
66	10 \$	2 \$
6	2 \$	

TVA, le réseau des tirages

Le mode de financement des billets gagnants passera au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

EN BREF

### POWER CORPORATION: PROFIT À LA HAUSSE

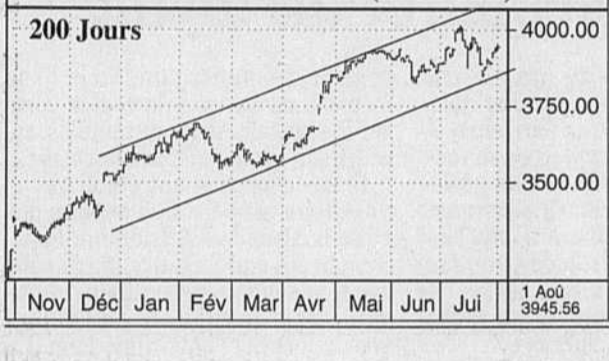
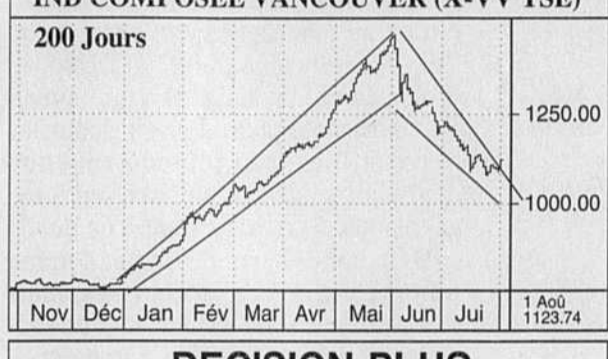
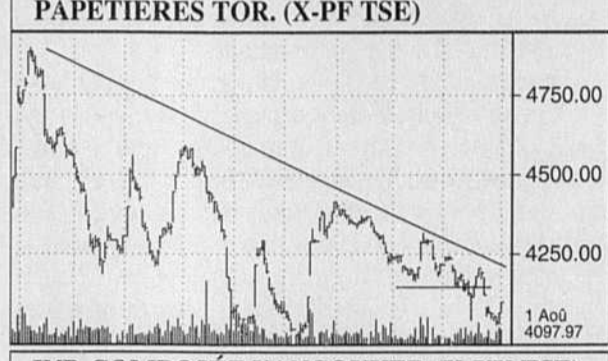
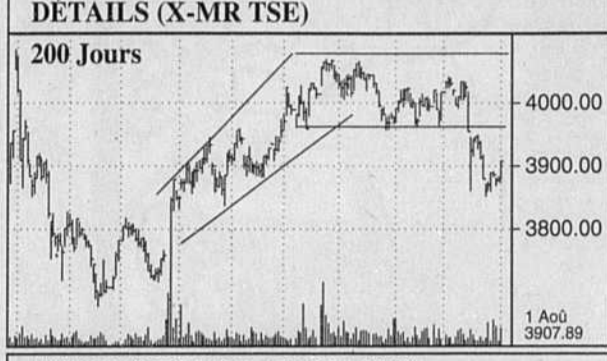
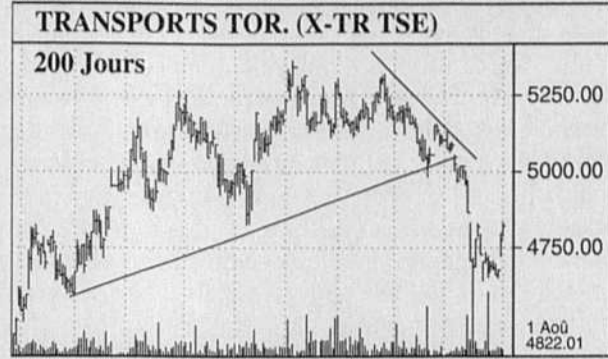
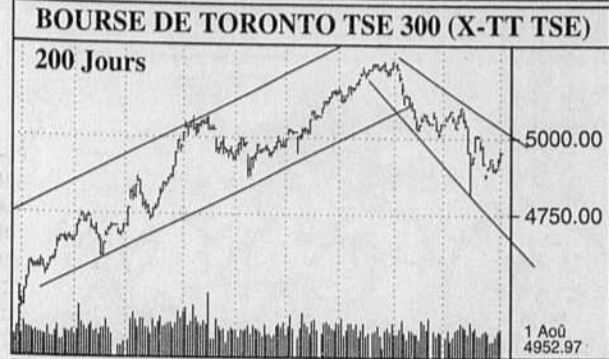
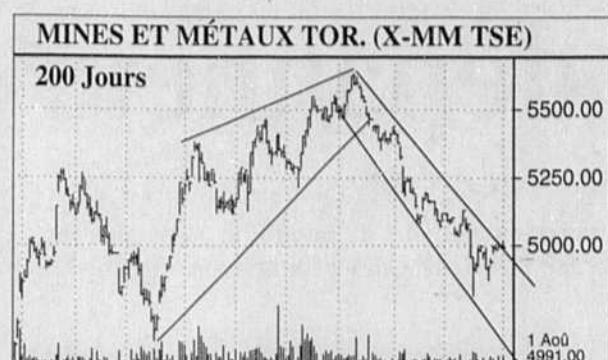
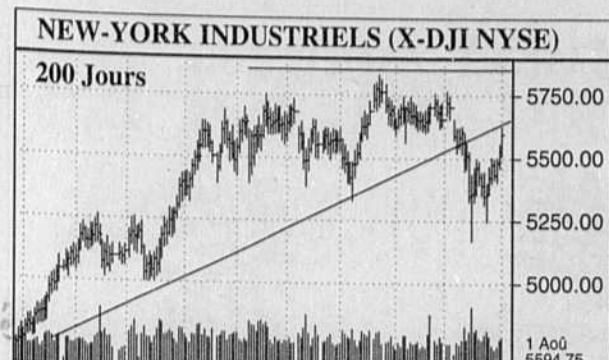
(PC) — Le bénéfice d'exploitation de Power Corporation pour le premier semestre de l'exercice 1996 s'est établi à 123,1 millions, ou 95 cents par action, en comparaison de 107,2 millions, ou 82 cents par action, lors de la période correspondante en 1995. Il s'agit d'une augmentation par action de 15,9 %. Au chapitre des revenus non récurrents, Power Corporation a encaissé 56,2 millions, ou 45 cents par action, en comparaison de 1,9 million, ou 2 cents par action, en 1995. Ces gains représentent les gains nets réalisés par la société à la vente de sa participation dans Southam et la quote-part dans les gains réalisés à la vente de participations à long terme par des sociétés du groupe Pargesa. Au 30 juin dernier, Power affichait un solde de 1,25 milliard au chapitre d'en-

caisse et des placements temporaires.

### CASCADES EN BAISSÉ

Au cours du deuxième trimestre terminé le 30 juin 1996, Cascades a dégagé un bénéfice net consolidé de 26 millions (44 cents par action), en baisse par rapport à celui de 26,3 millions (43 cents par action) du trimestre correspondant de 1995. Ces résultats tiennent compte de gains non récurrents de 9,9 millions provenant de la vente des usines de produits d'incontinence et de la division Latta de Paperboard Industries International. Pour le semestre le bénéfice net atteint les 46 millions (77 cents par action), comparé à 48,9 millions (80 cents par action) un an plus tôt. Le chiffre d'affaires semestriel est passé de 1,15 milliard à 1,09 milliard.

# COUP D'ŒIL BOURSIER



	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
<b>BOURSE DE MONTRÉAL</b>				
XXM:Indice du marché	16377	2447.78	+14.36	0.6
XCB:Bancaire	5768	3090.76	+18.63	0.6
XCO:Hydrocarbures	2515	1921.05	+8.25	0.4
XCM:Mines et métaux	7017	3011.97	+8.92	0.3
XCF:Produits forestiers	2445	2439.31	+28.00	1.2
XCI:Bien d'Équipement	2798	2275.86	+2.43	0.1
XCU:Services publics	1493	2232.36	+7.40	0.3

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
<b>BOURSE DE TORONTO</b>				
TSE 35	18612	260.13	+1.29	0.5
TSE 100	*	300.91	+1.53	0.5
TSE 200	*	297.10	+1.06	0.4
TSE 300	41461	4952.97	+23.82	0.5
Institutions financières	6190	4018.34	+23.82	0.6
Mines et métaux	3091	4991.00	-2.14	-0.0
Pétrolières	8655	5101.08	+6.88	0.1
Industrielles	4607	3229.79	+21.02	0.7
Aurifères	8436	11228.04	+44.12	0.4
Pâtes et papiers	2758	4097.97	+33.36	0.8
Consommation	1380	7882.26	+48.26	0.6
Immobiliaires	89	1546.39	-2.86	-0.2
Transport	679	4822.01	+41.47	0.9
Pipelines	398	4343.61	+28.44	0.7
Services publics	1006	3945.56	+9.12	0.2
Communications	609	8960.99	+74.28	0.8
Ventes au détail	2322	3907.89	+32.97	0.9
Sociétés de gestion	1235	6264.10	+67.58	1.1

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
<b>BOURSE DE VANCOUVER</b>				
Indice général	25962	1123.74	+22.23	2.0

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
<b>MARCHÉ AMÉRICAIN</b>				
30 Industrielles	36343	5594.75	+65.84	1.2
20 Transports	5965	2018.81	+10.85	0.5
15 Services publics	6323	208.08	+2.94	1.4
65 Dow Jones Composé	48631	1779.39	+18.23	1.0
Composite NYSE	*	347.78	+5.08	1.5
Indice AMEX	*	579.06	+7.89	1.4
S&P 500	*	669.04	-	-
NASDAQ	*	1098.85	+18.26	1.7

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
MORGAN	2213	3.70	3.50	3.60	-0.05	-1.4
INMET MINING CP	2042	9.50	9.25	9.25	-0.35	-3.6
TVX GOLD CP	1951	10.85	10.50	10.70	+0.20	1.9
MVP CAP CP RV	1593	0.13	0.12	0.13	+0.01	8.3
ROYAL BANK OF CANADA	1579	33.60	33.20	33.50	+0.25	0.8
MERIDIAN GOLD IR	1530	3.20	3.05	3.15	-0.05	-1.6
BANK OF MONTREAL	1386	33.00	32.75	32.90	+0.15	0.5
TRP BK	1278	25.95	25.65	25.90	+0.25	1.0
PLACER DOME INC	1266	32.90	31.60	32.20	+0.20	0.6
ECHO BAY MINES	1244	14.45	14.00	14.05	-	-

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
VIOR SOC D'EXPLOR	3260	0.78	0.66	0.77	+0.12	18.5
ARMISTICE RES LTD	1960	0.72	0.65	0.69	+0.01	1.5
BOMBARDIER INC B	1019	18.40	18.10	18.20	-0.05	-0.3
STONE-CONSIL CP	864	15.50	15.30	15.50	+0.25	1.6
TVX GOLD CP	773	10.80	10.50	10.65	+0.15	1.4
AVENOR INC	597	21.90	21.80	21.80	+0.10	0.5
FLETCHER A	503	18.75	18.60	18.70	+0.25	1.4
LOBLAW COS LTD	475	11.80	11.70	11.70	+0.05	0.4
AIR CANADA	391	4.49	4.35	4.41	+0.09	2.1
GULF OIL RES A PR	306	4.38	4.35	4.35	-0.04	-0.9

**DECISION-PLUS**  
Séminaire d'information

Obtenez à domicile dans votre ordinateur 5 ans de cotes historiques et les communiqués de presse émis par les compagnies inscrites en Bourse. Venez découvrir comment à partir de 15 minutes de travail par jour vous pouvez savoir exactement la direction du marché et des secteurs et ainsi améliorer dramatiquement votre rendement à la Bourse.

Mardi le 6 août  
Réservez votre place :  
740 Notre-Dame Ouest Bureau 1210 19:00h  
**(514)392-1366**

## TÉL.: 985-3344 LES PETITES ANNONCES FAX: 985-3340

**I • N • D • E • X**  
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

- 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
- 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
- 300 • 399 MARCHANDISES
- 400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
- 500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
- 600 • 699 VÉHICULES

**LES PETITES ANNONCES**

**DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 16H00**

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: **985-3344**  
Télécopieur: **985-3340**

Conditions de paiement: cartes de crédit

**177 GITES, SÉJOURS ET COUETTE/CAFÉ**

**LE PETIT ROI**  
Gîte urbain (B&B) situé en plein cœur de Québec. Maison centenaire. Prix avantageux. Réservation: (418)523-3105.

**PLATEAU** Près métro Mt-Royal, Bed & Breakfast. Gîte du Sud, 951 est Rachel. 35\$/pers./jour. 522-9773.

**251 BUREAUX À LOUER**

VIEUX-MONTRÉAL, charmant air, ascenseur, métro Square Victoria, parking, 300 à 1 900 pi.c.a. 949-5411 ou William 731-9490; 430 Ste-Hélène.

**318 MOBILIER DE BUREAU ET ACC.**

LIQUIDATION, + de 300 bureaux, chaises, filières, neufs/usagés. 685-4051.  
Les Aménagements F.B. Inc.

**530 COURS**

ANGLAIS AVEC anglophone (Ph.D.), TOEFL 10hrs/200\$. Privé. 369-2521.

ANGLAIS INTENSIF diplômé McGill. Privé, semi-privé. Depuis 1990. 849-9484.

**546 CARTOMANCIE, ASTROLOGIE**

Sadou Bah, médium africain, spécialiste de tous les travaux occultes: chance, amour, réconciliation, affaires. Satisfaction garantie, résultats rapides. 342-3763.

**550 VOYAGES**

SPECIALISTE CROISIÈRES DE LUXE Plus de plaisir, moins d'argent. Appelez. Alex: 282-1022.

**560 ENTRETIEN, RÉNOVATION**

MANQUE DE TEMPS? Retraité, handicapé: faites faire ce que vous ne pouvez faire. Entretien-Réno. déco-Peinture. A l'heure ou au contrat. Estimation gratuite. 725-0704.

**POUR QUE LE MONDE TOURNE PLUS JUSTE**

**DÉVELOPPEMENT ET PAIX**

**POURQUOI J'AIDERAIS OXFAM?**

**POUR CHANGER LE MONDE**

**OXFAM-QUÉBEC**  
Tél.: (514) 937-1614  
1 800 OXFAM 95

**100 VISITES LIBRES**

LES COURS DU CLOITRE  
Métro Laurier, 2 c.c., foyer. 85.000\$. Dimanche le 4 août au 5365 Drolet, de 14 à 16h. Clairette Vincent, agent imm. aff. La Capitale courtier, 679-3011.

**101 PROPRIÉTÉS À VENDRE**

AU CŒUR DU VIEUX-LONGUEUIL  
Cottage-condo jumelé, 1992. Impeccable, avec 3 chambres. Réal Courte-manche, Re/Max Longueuil Inc., 651-8331.

**103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS**

CHANTECLERC  
Pour les amateurs du golf et du ski, voici l'occasion rêvée d'acquiescer un condo au pied du Mont Chanteclerc. Une c.a.c., mézzanine, bain tourbillon, foyer et terrasse. Prix à discuter. Renseignements: 361-3116.

METRO PLACE DES ARTS. 2 condos luxueux, contigus, 2000 pi.c.a., à vendre séparément, usage résidentiel et professionnel. Tél.: 768-2849.

N.-BORDEAUX, spacieux 3 1/2, 804 p.c. Ensoleillé, près parc, tous services, béton, gar. int. Aubaine: 795005, 956-1475.

OUTREMONT, grand 7 1/2 d'époque, très ensoleillé, rénové, insonorisé, calme, près Laurier. Privé: 270-9577.

**160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER**

A 2 PAS du métro Mont-Royal. Beau 6 1/2 à sous-louer, 5 électro., 825\$. 923-9442.

A COTE UNIVERSITE DE MTL  
2 1/2 - 3 1/2-4 1/2 chauffé, eau chaude, poêle, frigo. Idéal pour étudiant(e). 2183 Ed.-Montpetit. 344-9505.

**164 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER**

N.D.G., 1200 p.c., 3 c.c., 2 balcons, accès grande cour. Près bus 105. Libre. 730\$/mois chauffé. 486-8384.

OUTREMONT, 50 Willowdale, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, ascenseurs, chauffé. 849-7061.

OUTREMONT, Stuart/Lajoie, haut duplex, 4 1/2, 1 c.c.+ bureau, remis à neuf. Chauffé ensoleillé, calme. Près écoles, métro, services. 1er sept. ou avant. 825\$. 272-9514.

PLATEAU MONT-ROYAL  
Grand 3 1/2, style loft, construction de 2 ans, très ensoleillé, bain tourbillon, puits de lumière, grande terrasse, vue superbe. Disponible maintenant ou 1er septembre. Jour: 845-9650, soir: 527-6803.

PTE ST-CHARLES, haut duplex complètement rénové, 4 1/2. Occupation immédiate. 450\$/m. 484-7371 ou 484-1784 (message).

**164 CONDOMINIUMS À LOUER**

LACORDAIRE & METROPOLITAIN, 3 1/2 partiellement meublé, électro., 2 états, 600\$. 323-7381.

**164 CONDOMINIUMS À LOUER**

PRÈS HOPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT, très beau, spacieux, lumineux 5 1/2, 2 chambres, 2 salles de bains, 2 stationnements intérieurs, grande terrasse, micro-ondes et lave-vaisselle encastrés, sauna, piscine ext., tout confort. Libre 1er juillet. 1100\$/mois, non-chauffé. Possibilité d'achat. Jour: 985-3336; soir: 388-2704.

**165 PROPRIÉTÉS À LOUER**

BERRILAGAUCHETIERE, style victorien. Sur 2 étages, 2000 p.c. rénové, foyer, poêle/trigo, lav./vaiss., cours int., gar. 1350\$/m., 393-8707, 768-1888.

SUPERBE MAISON DE VILLE sur 4 étages, rue Ste-Famille, 1500 p.c., appareils ménagers, climatsation, puits de lumière, terrasse, cour intérieure. Pour sept. 1275\$. 288-4346

**170 HORS-FRONTIÈRES À LOUER**

PARIS - 2 MOIS  
Villennes - 20 km de Paris, banlieue ouest. App. meublé, tout équipé. 2 c.c. pour adultes non-fumeurs. 932-1630.

**675 BATEAUX, YACHTS, VOILIERS**

JEANNEAU (ESPACE 1000)  
35 pi., impeccable, équipé sud, conduite int. et ext., in bond. 466-4144.

**VENDEZ VOTRE AUTO**

Pour seulement 25<sup>50</sup>\$, annoncez votre auto sur 3 lignes durant 6 jours consécutifs.

8,50\$ la ligne supplémentaire

- Il est possible d'annuler la parution des annonces, mais la facturation demeure inchangée.
- De plus, aucune modification ne peut être apportée au texte après la première parution.

**LE DEVOIR LES PETITES ANNONCES 985-3344**

**ENCADREZ votre PETITE ANNONCE 985-3344**

**Immobilier Résidentiel**

**120\$ pour UN MOIS**

Annoncez votre propriété à vendre ou à louer pendant 24 journées consécutives, sur 3 lignes de texte pour seulement 120\$.

40\$ la ligne supplémentaire. L'annonce est annulable en tout temps. La facturation s'établit alors en fonction du tarif régulier, jusqu'à concurrence du tarif promotionnel.

**LES PETITES ANNONCES 985-3344 LE DEVOIR**

**MOTS CROISÉS**

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

**HORIZONTALLEMENT**

1- Colonne qui descend de la voûte d'une grotte.  
2- Contestation. — Sainbois.  
3- Préfixe qui multiplie par 10 exposant moins 18. — Individu considéré comme facile à voler.  
4- Substance fibreuse. — Vallée envahie par la mer. — À demi.  
5- Possèdent. — Mouvement d'un végétal.  
6- Contusionner. — Bruit.  
7- Identification d'une maladie par ses symptômes.  
8- Regimber. — Querelle.  
9- Greffa. — Bugle à fleurs jaunes.  
10- Poil. — Astrale.  
11- Se dit du lin qui a subi le rouissage. — Agent de Louis XV. — Terme de tennis.  
12- Cosmos. — Anniversaire.

**VERTICALEMENT**

1- Skier. — Violent.  
2- Métal. — Mariage.

**Solution d'hier**

1. HOUVEITON BRU  
2. ADULTERATION  
3. BOUTE-FRÈRE  
4. RÈNEITHOÏCIDE  
5. LAURE CLÉNER  
6. ÉTUDE CLÉNER  
7. RÈNEITHOÏCIDE  
8. HÈRETHOÏCIDE  
9. MOREARÉAL  
10. AMÈNE ÈBÈNE  
11. IMMERNE LAD  
12. NEUME TREUITZ

## É D I T O R I A L

## Le nouveau dépanneur

Lise Bissonnette

Non content d'être l'exploiteur en chef des illusions rattachées aux jeux de hasard, le gouvernement du Québec le fait de plus en plus dans l'arbitraire. La société Loto-Québec devient la caisse commode de bonnes œuvres dont nos princes ont le caprice.

**V**ertueuse en apparence, la décision de destiner une journée des profits des casinos d'État au bénéfice des sinistrés du Saguenay et de la Côte-Nord confirme la tendance. Si le gouvernement du Québec trouvait insuffisant le grand mouvement de solidarité qui s'est organisé spontanément après les inondations — et qui dépasse déjà de quatre fois l'objectif initial de 2 millions — il devait s'en expliquer et autoriser une dépense spéciale. Au lieu de quoi il fait semblant de croire que le million ajouté par l'État au fonds d'urgence est de l'argent trouvé, qu'il ne coûte rien au bon peuple puisque la «solidarité» surgira, en ce vendredi, des tables de jeux et des machines à sous. Comme les casinos auraient généré le dit million de toute façon, et qu'il serait allé au fonds consolidé des revenus de la province s'il n'avait été détourné dans cette opération, la mise en

scène est de l'esbroufe, un moyen de faire avaler gentiment une dépense non prévue au budget mais chère au cœur de ceux qui nous dirigent.

L'État, après avoir pris la toujours douteuse décision d'exploiter le jeu et ses dérivés, devait choisir entre deux modèles d'utilisation des revenus. L'un aurait consisté à affecter les sommes à des missions spécifiques, comme la culture, l'éducation, la santé. L'autre se contentait d'inclure les revenus au fonds consolidé de la province, de façon indistincte. Le Québec a préféré cette voie, la plus courante aujourd'hui dans le monde, parce qu'elle est simple et moins hypocrite. Les quelques États américains qui investissent le fruit des lotos dans les écoles ou les hôpitaux, par exemple, réduisent d'autant leurs subventions, si bien que les bonnes causes ne reçoivent pas plus d'argent pour autant.

En arguant de ce choix, la société Loto-Québec s'est crue officiellement affranchie de soucis moraux, et a été dessinée comme la planche à billets la plus classique. Depuis les débuts, toute la publicité des loteries et désormais des casinos — une dépense de près de 200 millions annuellement — est axée sur l'appât du gain, sur l'illusion de la fortune, sur «l'irrésistible rendez-vous avec la chance» comme le dit le rapport annuel, plutôt que sur la contribution au développement ou au maintien des services publics. L'État ne croit pas qu'il y aurait là une motivation suffisante pour aller chercher les deux milliards et plus de revenus bruts que génèrent aujourd'hui lotos et casinos. Certes, on tient à ce que la société soit bonne citoyenne; comme toutes les grandes entreprises, mais pas plus, elle soutient des activités sociales et culturelles. Elle a une excellente collection d'art, elle commandite des événements récréatifs divers, elle

Loto-Québec

devient

la petite caisse

des coups

de cœur

de nos princes

verse des commissions à des organismes de charité qui gèrent des kiosques de ventes de billets de loto. Mais aucune de ses nombreuses formes de lotos n'est vendue en mettant en valeur ce mécénat. La seule fibre que l'État exploite chez nous, parce qu'elle est la plus rentable, est celle de l'argent vite gagné et vite dépensé au paradis de la consommation.

Les brèches que le gouvernement du Parti québécois a décidé de pratiquer dans cet édifice, en détournant des dividendes vers un fonds d'action communautaire, un bout d'inforoute (saguenéen aussi), le salaire d'un prestigieux chef d'orchestre, et l'aide aux sinistrés, augurent peut-être d'un temps nouveau, mais on en doute. Il faudrait, pour qu'il s'agisse d'un virage sérieux et juste, débattre à nouveau des orientations originelles de la société, revoir sa loi, adopter des critères objectifs, donner à toutes les bonnes causes des moyens de sollicitation à chances égales de la manne, modifier le style de mise en marché des produits de Loto-Québec. Rien de tout cela n'est dans l'air. Les ponctions que l'État opère dans les dividendes générés par les jeux sont une nouvelle forme de loterie, dont les règles échappent à la vérification objective mais ne tiennent surtout pas au hasard. Elles sont vieilles comme le monde, et comme les ressorts de la vie politique.

## L E T T R E S

## Un après-midi de rêve avec Magritte

«Y a quelque chose qui cloche!!!»

Du haut de ses 10 ans, il réagissait ainsi devant une huile sur toile de Magritte (*In memoriam Mack Sennett*) sur laquelle on voit, sur un cintre accroché dans une armoire, une robe sous laquelle deux seins aux aguets nous apostrophent avec le sourire qu'on imagine sur le visage inexistant de la femme... virtuelle.

En fait, j'aurais aimé faire le tour de l'exposition de l'artiste que présente le «nouveau» Musée des Beaux-Arts de Montréal jusqu'en octobre, en compagnie de cet enfant... Mais c'est surtout l'enfant qui vit encore en moi (qu'il m'a été ainsi permis de redécouvrir) qui a le plus profité de l'étonnement et de l'émerveillement constants que provoque Magritte.

Quel bel après-midi! Pour moi que le prix d'une caisse de 24! Pour à peine le sixième du prix d'entrée pour une moche partie de hockey au Centre Molson!

Dix dollars qui nous reposent des éternelles jérémiades des Badaboum Aubut et autres Youppie Brochu qui, avec notre argent — eh oui! — nous offrent des artistes bien ordinaires de la «baballe» et de la «ronrondelles...» Ça nous repose des discours arides des prophètes de malheur que sont devenus nos politiciens-économistes qui, tout en s'accommodant allégrement de poudre d'escampette fiscale — je pense au subtil ministre Martin et à ses paquebots — nous font la morale bêbête des équilibres budgétaires... et coupent tout aussi allégrement dans l'aide aux créateurs!

Y a-t-il quelque chose qui cloche, M. le bedaud?

Quel bel après-midi! DE RÉVE!

Roger Drouin

Montréal, 18 juillet 1996

## Le prix n'est pas tout

S'il fallait appliquer la théorie du professeur Migué de l'ENAP, l'agriculture au Québec serait chose du passé. Qu'arrivera-t-il alors quand nous serons complètement dépendants des Américains? Les prix seraient sûrement soit les mêmes ou plus élevés que ce que nous payons présentement et les chômeurs agricoles se compteraient par milliers. Étant simple citadine, n'ayant aucun lien avec l'agriculture ou l'UQA, je préfère payer un peu plus pour le lait, le fromage et le poulet, produits d'ici et de meilleure qualité, que d'enrichir les Américains. Il faut quand même prendre en compte, avant de comparer nos prix avec ceux des voisins, les coûts d'infrastructure (chauffage, température, etc.) des nôtres et les subventions cachées que reçoivent nos voisins pour envahir la planète de leurs produits.

Christiane Lemieux-Plante

Montréal, 10 juillet 1996

## Dieu au Festival Juste pour rire

Ce n'est qu'à travers l'article de Mario Cloutier «Une grosse semaine pour Dieu», dans *Le Devoir* du 17 juillet, que je connais le spectacle de Claude Legault «entouré de ses complices» de la ceinte Trinité: Guillermina Kurwin et Louis Champagne». *Le Monde selon Dieu*. Aussi ne veux-je pas juger du spectacle lui-même ni de sa valeur humoristique, capable de déclencher chez les spectateurs ce dévouement sain qu'est le rire à bon escient.

Je considère le thème lui-même que l'auteur a insolemment choisi. Il faudrait beaucoup plus qu'un simple «Lettre au Devoir» pour exposer tout ce qu'il y a de malsain, non seulement pour la foi mais même la culture, dans une telle présentation.

L'Université des Sciences hu-

maines de Strasbourg a organisé, il y a 20 ans, un colloque sur le «retour du sacré», dont la «fête» est le point culminant, laquelle est avant tout «le spectacle». Mais ici on n'est plus dans le domaine de la culture mais de la contre-culture. Dieu, le transcendant, est avili. Triste illustration de l'ignorance religieuse de l'auteur et de tous ceux dont le rire épais applaudira ses élucubrations. «Nul ne connaît le Père si ce n'est le Fils et celui à qui le Fils veut le révéler» (Mt 11,27).

Il semble que Claude Legault n'a pas encore été de ceux-là car, dit-il lui-même, «on ne le connaît pas après tout ce gars-là».

Henri-M. Guindon, S.M.M.

Vanier (Ont.), 25 juillet 1996

## Les extravagances de Jean Chrétien

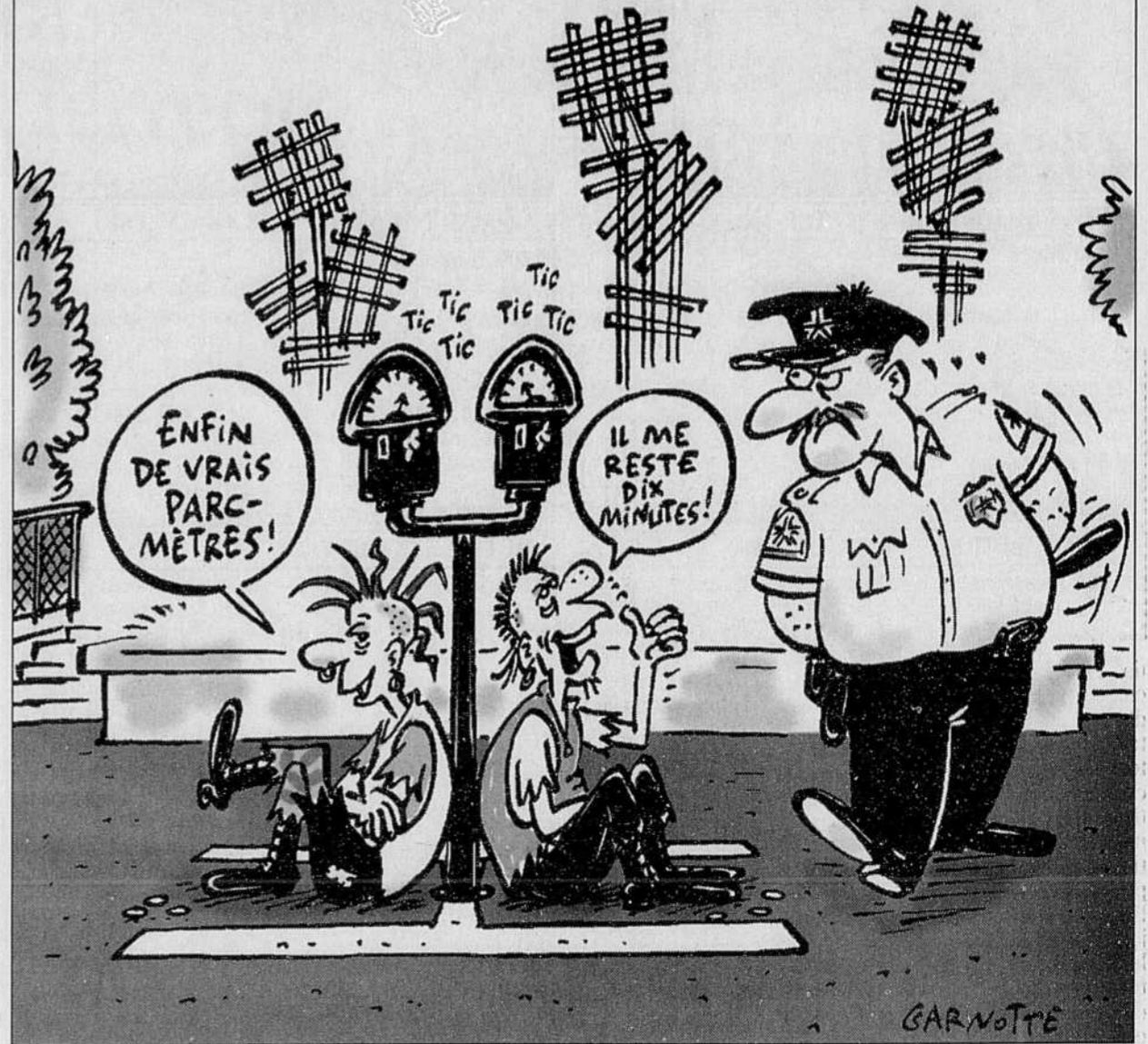
En tant que contribuable, je désapprouve complètement le gaspillage des fonds publics que le gouvernement fédéral fait présentement avec l'octroi, le 9 juillet dernier, de 20 millions pour faire la promotion de l'identité canadienne dans un contexte où l'économie canadienne tourne au ralenti avec un taux de chômage élevé (10 % selon Statistique Canada) en plus des compressions dans les subventions pour la recherche et le développement ainsi que les compressions budgétaires dans la portion destinée aux provinces.

Il semble bien que ses priorités soient très loin des préoccupations de la population et qu'elles s'orientent plutôt vers une guerre de drapeaux entre le Québec et le Canada. Je suggère donc que les 20 millions dernièrement accordés à Mme Copps retournent aux contribuables canadiens par une baisse de l'impôt fédéral. De cette façon, je suis sûr que le public saura mieux administrer les derniers publics.

Ginette Déry

Laval, 12 juillet 1996

## UNE SOLUTION DE STATIONNEMENT MONTRÉAL POUR LE SQUARE BERRI...



## O P I N I O N

## La démocratisation scolaire: un mythe

LIONEL CARMANT  
Auteur du livre *Le métier d'enseignant*

**L'**école est à l'image des sociétés dans lesquelles elle s'insère; elle perpétue le clivage, l'élitisme. Par l'échec, elle relègue à l'arrière-plan les défavorisés à qui elle attribue un rang qui laisse présager souvent les strates de la vie professionnelle et sociale. Les «désérités sociaux» à l'école deviennent, la plupart du temps, des «désérités intellectuels». À ce sujet, Charles E. Caouette (1992) écrit: «Le problème des enfants des milieux défavorisés n'est pas un problème scolaire, c'est essentiellement un problème social.» Et l'auteur de souligner l'impuissance de l'école à pouvoir «à elle seule» changer les choses.

L'école, qu'elle soit publique ou privée, note, classe, hiérarchise. Loin d'être neutres, l'orientation, la sélection dont elle se sert représentent une sorte de gare de triage où s'effectue la sélection sociale par le choix des meilleurs. Les statistiques de divers pays le confirment, ainsi que les études bien connues de P. Bourdieu, de J.C. Passeron, de Baudelot et Establet, de R. Boudon. Et j'en passe.

Certes, quelques élèves provenant de milieux démunis réussissent fort bien. Il arrive même que l'institution scolaire facilite parfois une mobilité sociale ascendante. En somme, quelque 10 % seulement de la population scolarisée parvient à changer véritablement de statut social. Ce pourcentage dérisoire constitue un moyen de rendre crédible la théorie de la mobilité sociale par l'école. A vrai dire, il faut que l'emploi se développe au rythme des qualifications, pour que la mobilité opère et permette une promotion sociale réelle. Ce n'est pas toujours le cas. Encore moins, dans les conjonctures économiques difficiles.

Le marasme qui sévit depuis trop longtemps dans la plupart des États

modernes nécessite un calcul coût/bénéfice au seuil de toute décision en éducation. Car l'investissement dans ce domaine impose toujours de lourds sacrifices aux générations présentes puisqu'il ne rapporte que dans 20 ou 30 ans. Dans l'intervalle, la misère s'accroît, les routes s'abîment, le niveau de vie de la population diminue et sa santé progressivement se détériore.

De plus, l'ère de la mondialisation des marchés, l'intégration des économies implique, dans une large mesure, les systèmes d'éducation, creusés où se forment les cerveaux appelés à livrer la compétition. Or, celle-ci ne se limite pas aux entreprises, leurs succès, dans ce domaine, dépendent essentiellement de l'efficacité de tout l'appareil éducatif. Aussi, aucun pays ne peut se permettre de rester indifférent à des écoles dont les résultats sont satisfaisants. Dans cette perspective et dans l'intérêt de tous, les écoles privées dont la performance est reconnue, ainsi que les écoles internationales relevant du secteur public, méritent d'être protégées et encouragées au Québec. La réalité sociologique nous apprend d'ailleurs que l'école n'échappe pas aux règles de performance et d'efficacité de la société. Inciter l'élève à obtenir les meilleures notes lui confère une visibilité qui le rend compétitif sur le marché de l'emploi.

Il ne s'agit pas d'intégrer les écoles privées dans le réseau public. Une telle solution conférerait le privilège additionnel de la gratuité à ceux qui peuvent payer. Cela reviendrait à faire financer par les contribuables les augmentations de coût résultant d'une telle opération. Certaines études récentes ont établi, en outre, que la scolarisation d'un élève dans le privé coûtait moins qu'au public. Il n'est pas dans l'intérêt de l'État, par les temps qui courent, de sacrifier des économies à l'idéologie.

La démocratisation scolaire est un mythe. L'école n'a aucune vertu unificatrice. Sans pour autant renoncer à

des changements ponctuels dans l'école, il est illusoire de vouloir corriger les inégalités du système essentiellement par des réformes scolaires.

Des recherches ont établi que la trajectoire scolaire des enfants des milieux aisés est virtuellement accomplie, quand ils entrent à l'école. Car tout a été mis en train par la famille, dans la relation de l'enfant avec la mère et l'environnement. En règle générale, selon que les élèves viennent d'un milieu huppé ou misérable, leurs résultats seront excellents ou piètres.

Par contre, un très fort pourcentage de recadés, de redoublants, d'abandons scolaires se recrutent dans les milieux défavorisés dont la culture est étrangère à celle de l'école. Pourtant, ils ne sont pas moins intelligents: l'institution scolaire ne considère tout simplement pas la diversité des cultures coexistant en permanence dans toutes les sociétés. Tout cela est su, mais peu dit, par une sorte de conspiration du silence.

À la vérité, en matière de démocratisation scolaire, seuls les moyens financiers mis au service de la lutte contre la pauvreté permettront de faire un pas dans la bonne direction. Or, les responsables politiques, les décideurs ont résolulement pris le virage opposé. Présentement, on assiste à une contraction massive des dépenses d'aide sociale, alors que le mal de nombre d'établissements scolaires, c'est la pauvreté.

Si l'on veut un changement qualitatif du rendement scolaire des masses, il faut, au lieu de déclarations d'intention, repenser et harmoniser toute la politique sociale. Le fervent démocrate des décideurs, leur fidélité à une idéologie ou à un parti n'apporteront que des solutions partielles, boiteuses, souvent astucieuses et peu rassurantes pour l'avenir. Bref, toute action sur le bien-être des familles concourt non seulement à une plus grande efficacité du système scolaire, mais encore à une plus grande justice sociale.

## À P R O P O S

## ... du sida chez les jeunes en difficulté d'adaptation

Les jeunes en difficulté d'adaptation présentent plus de comportements à risque de transmission du VIH et des MTS que les autres adolescents. Ils commencent à avoir des relations sexuelles plus jeunes, un plus grand nombre sont actifs sexuellement, ils ont plus d'activités sexuelles et plus de partenaires sexuels.

Seul un faible pourcentage de ces jeunes (environ 20 %) utilisent le condom régulièrement. Ils sont plus hésitants à discuter avec leur partenaire de la nécessité de l'employer, même s'ils paraissent moins embarrassés que les jeunes du milieu scolaire de s'en procurer.

Parmi les autres obstacles à l'utilisation du condom chez ces jeunes figurent la consommation d'alcool ou de drogues avant la relation sexuelle, l'utilisation de contraceptifs par la partenaire et la conviction que le partenaire n'a pas de MTS. Le fait de ne pas avoir de condom sur soi au bon moment, de oublier dans l'excitation du moment, le désaccord du partenaire et le fait de bien connaître son partenaire interfèrent aussi dans son utilisation.

Gaston Godin et Francine Michaud, in *La Santé et ses déterminants*, Forum national sur la santé, juin 1996

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

## IDÉES

## La formation professionnelle: des règles à négocier

Les bases pour une concertation patronale-syndicale en matière de formation continue de la main-d'œuvre sont-elles en place au Québec?

COLETTE BERNIER

Extraits d'une allocution prononcée par l'auteur, professeure au Département des relations industrielles de l'Université Laval, au congrès des relations industrielles de mai 1996

Avec la mise en application en début d'année de la loi du 1%, la formation professionnelle est devenue un sujet d'actualité. S'agit-il d'un simple effet de mode? Je dirais pour ma part que la formation professionnelle est au centre de changements majeurs des règles de distribution des emplois dans les entreprises. Je parle ici bien sûr de tous les déplacements de personnel comprenant aussi bien les promotions, rétrogradations que le recrutement; mais surtout, de toute la question des mises à pied, sujet on ne peut plus d'actualité. En fait, avec l'importance que tend à prendre aujourd'hui la formation professionnelle dans les entreprises, ce sont toutes les règles de la distribution des emplois qui sont remises en question et avec elles, la notion même de sécurité d'emploi.

En effet, dans sa forme traditionnelle, la notion de sécurité d'emploi liée à un employeur et voulant qu'un employé, sur la base de son ancienneté, acquière certains droits sur son emploi dans l'entreprise est de plus en plus galvaudée. Elle tend de plus en plus à être remplacée par la notion d'employabilité, notion qui renvoie au bagage acquis en termes aussi bien de formation que d'expériences; c'est cela même qui assure aux travailleurs et travailleuses une certaine sécurité (employabilité, dirons-nous bientôt) lors des changements d'emplois et d'employeurs de plus en plus nombreux auxquels ils et elles auront à faire face au cours de leur vie active. On voit là toute l'importance de la formation professionnelle dans l'évolution actuelle des règles en matière de distribution des emplois.

Aussi y a-t-il lieu de se demander si tous les acteurs sociaux au Québec, entreprises, salariés et syndicats, sont prêts à négocier ces nouvelles règles du jeu et à en assumer le prix en termes d'efforts de formation, entres autres. En effet, un tel changement dans les règles demandera aux entreprises de faciliter à leur main-d'œuvre l'acquisition des compétences nécessaires pour accéder à des emplois ailleurs en cas de mises à pied (on voit là l'importance de la notion de transférabilité de la formation dans la loi et aussi l'importance de créer de nouveaux liens école-entreprise). Aux travailleurs et



La formation professionnelle continue est au cœur des changements majeurs au sein des entreprises, autant en ce qui concerne les déplacements de personnel que les mises à pied.

travailleuses, un tel changement exigera des efforts d'apprentissage auxquels ils n'ont pas toujours été habitués et ceci souvent en dehors des heures de travail. Enfin, aux syndicats, il demandera de repenser le principe de l'ancienneté qui a été la pierre angulaire de l'action syndicale pour l'arrimer avec celui de la compétence; peut-être de réviser les règles de la convention collective en ce sens et peut-être même de définir de nouvelles façons de négocier sur un sujet, la formation professionnelle, qui ne fait pas partie traditionnellement de la négociation collective.

Ainsi, certains spécialistes se demandent si la formation professionnelle ne pourrait pas amener à des relations de concertation entre le patronat et les syndicats. Dans plusieurs pays, beaucoup d'employeurs en sont venus à penser que la compétitivité dépend désormais de la qualification de leur main-d'œuvre; en retour, plusieurs chefs syndicaux acceptent maintenant l'idée que la sécurité d'emploi et les hauts salaires nécessitent un bon niveau de compétitivité économique. Pour gérer les pénuries de main-d'œuvre qualifiée, les employeurs de certains pays en sont même venus à deman-

der aux gouvernements et aux syndicats de se joindre à eux dans des actions concertées de formation. N'est-ce pas ce genre d'expériences qu'on a vu poindre au Québec ces dernières années avec la mise en place de divers comités sectoriels de formation professionnelle, tels le CAMAQ (comité d'adaptation de la main-d'œuvre de l'aérospatiale)? Et n'est-ce pas cet objectif de concertation qui est mis de l'avant par la toute récente politique d'intervention sectorielle de la SQDM (Société québécoise de développement de la main-d'œuvre)?

## Comités paritaires

Mais les bases pour une telle concertation patronale-syndicale sont-elles en place présentement au Québec? Dans une étude que nous avons menée en 1993 sur quelque 17 comités paritaires de formation professionnelle, nous avons pu constater que tant les parties patronale que syndicale voyaient des bénéfices à mettre en place un comité paritaire.

Du côté patronal, on recherchait une main-d'œuvre plus qualifiée pour répondre aux exigences de l'automatisation ou de l'adoption de normes de qualité, comme la norme ISO. Les syndicats, pour leur part, devant les fermetures d'usines et les abolitions de postes, étaient devenus plus sensibles aux nouvelles exigences de la production ainsi qu'aux avantages que la formation professionnelle pourrait procurer à leurs membres au chapitre de la sécurité d'emploi.

## Le premier motif des syndicats pour se concerter au sujet de la formation professionnelle est la préservation de l'emploi

Par contre, les objectifs et les niveaux de concertation atteints au sein de ces comités diffèrent considérablement selon qu'il s'agit de comités réunissant des représentants patronaux et syndicaux de tout un secteur ou simplement d'une entreprise. Au niveau des comités sectoriels étudiés, les objectifs visés sont en général assez larges: mise en place de programmes nationaux de formation, création d'écoles, par exemple; ils

concernent autant, sinon plus, la formation de la relève que la formation des travailleurs et travailleuses en emploi et peuvent donc, en général, éviter les rapports conflictuels liés aux relations de travail, comme c'est plus souvent le cas au sein de comités locaux d'entreprises.

Dans les comités paritaires locaux, au sein des entreprises, les expériences de concertation sur la formation professionnelle touchent plus souvent à des objets de négociation, pouvant être sources de conflit: polyvalence des emplois, classifications, promotions, salaires, par exemple. Comme il est plus difficile à ce niveau de séparer les questions de formation professionnelle des autres points touchant la négociation et l'administration de la convention collective, l'existence de comités paritaires n'a pas nécessairement amené des relations de travail plus harmonieuses. De fait, sur les 13 cas de comités paritaires locaux examinés, la figure qui revient le plus souvent est celle d'entreprises où les relations de travail présentent autant d'aspects de conflit que de coopération. Dans un seul cas, avons-nous trouvé une relation directe entre

l'existence d'un comité paritaire de formation en entreprise et l'amélioration des relations de travail.

## Éléments de blocage

Comment expliquer que ces expériences ne conduisent pas nécessairement à des relations de travail plus consensuelles dans des entreprises qui par certains côtés, du simple fait par exemple d'avoir mis en place des comités paritaires de formation, peuvent être vues comme innovatrices? De fait, il nous semble exister plusieurs éléments de blocage à une plus grande concertation en matière de formation professionnelle au Québec, blocages liés principalement à notre régime de relations industrielles. Pensons d'abord aux limites que représente la négociation par entreprise quand on aborde un sujet aussi large que la formation de la main-d'œuvre; ensuite, aux domaines traditionnellement restreints de la négociation des conventions collectives de travail qui négligent la question de la formation et d'autres d'importance tout aussi majeure qui s'y rattachent, telle l'organisation du travail; enfin, pensons à la courte tradition en matière de concertation syndicale/patronale au Québec.

Divers changements s'opèrent actuellement dans ces domaines, changements qui pourraient permettre une approche plus consensuelle autour de la question de la formation de la main-d'œuvre. La récente politique sectorielle mise de l'avant par la SQDM et qui vise à favoriser la création de comités sectoriels paritaires de la main-d'œuvre ayant entre autres comme mandat de diagnostiquer les besoins de formation et d'élaborer des plans d'action adéquats en est un bon exemple.

Cependant, il me semble que la mise en place de nouvelles structures de discussion/négociation aura un impact limité s'il n'y a pas, à la base, la certitude que les parties trouveront réellement des bénéfices mutuels dans les changements en cours. Tous les experts de la question vous diront que cette conviction repose sur l'existence d'une confiance réciproque entre les parties. Nous pouvons donc nous demander, pour terminer, si ces éléments de confiance mutuelle existent présentement au niveau de la société globale. On l'a vu, le premier motif des syndicats pour se concerter au sujet de la formation professionnelle est la préservation de l'emploi. Or, ces derniers temps, les médias ont ouvertement dénoncé les stratégies de mises à pied de certaines compagnies au moment même où elles font des bénéfices records. À vous de répondre: existe-t-elle, cette cohésion sociale nécessaire pour la mise en place d'une culture de la formation professionnelle au Québec?

## L'industrialisation de la culture

## Choisir entre le passé et le présent

Le développement de l'économie et des industries culturelles favorise la diversité culturelle, l'expression d'une pluralité de points de vue et la démocratie

FLORIAN TANGUAY

Étudiant à l'UQAM au doctorat en sociologie économique et des rapports de sexes

Depuis quelque temps, à la radio et dans les journaux, on entend de plus en plus certaines voix déplorer l'industrialisation de la culture et la domination de l'économie sur la politique dans les sociétés modernes. Ces voix font des références au passé avec nostalgie, comme si les valeurs d'hier (surtout les valeurs chrétiennes) avaient plus de vérités à nous offrir que les valeurs de la vie présente ou future. Certaines voix déplorent en plus le fait que l'offre domine maintenant la demande.

Il est vrai que les valeurs religieuses étaient plus importantes dans le passé. Cependant, l'histoire nous montre avec évidence qu'il y avait également, dans les sociétés traditionnelles, beaucoup plus de violence physique et morale, d'intolérance et de discrimination injustes de tous ordres. Les sociétés modernes sont beaucoup moins violentes, beaucoup plus tolérantes et ouvertes à la différence justement parce qu'elles ont réussi à se libérer de plusieurs valeurs qui nous conduisaient continuellement à la violence et à l'intolérance. D'ailleurs, les pays qui sont encore aujourd'hui plongés dans la violence physique sont ceux qui sont les plus imbibés des valeurs du passé.

En ce qui concerne le Québec, ce ne sont certainement

pas les valeurs religieuses qui nous ont donné l'un des meilleurs systèmes d'enseignement au monde. L'histoire nous enseigne que la religion chrétienne a surtout cherché et cherche toujours à nous tenir dans l'ignorance le plus longtemps possible. Nous en avons un exemple encore aujourd'hui avec le problème des condoms à l'école.

Ce qui nous (le peuple) a sorti de la noirceur (et des noirs seurs), ce sont les développements industriels et économiques d'après guerre. Ces développements nous ont permis de nous libérer d'une culture hiérarchique, patriarcale et religieuse figée dans le passé. Le développement économique a donné à plus d'individus les ressources financières nécessaires pour acquérir la connaissance et l'instruction. Sans ressources économiques, nous aurions été incapables d'acquérir un esprit critique et une bonne culture. Il en coûte de 1000 \$ à 1500 \$ par année pour faire des études universitaires, sans compter les frais de logement et de nourriture qui sont beaucoup plus élevés (entre 7000 \$ et 9000 \$). Si l'élite prétextuelle peut se développer sans le bien-être de la population, il n'en va pas de même pour la culture. Moins il y a de gens qui peuvent s'instruire, plus la culture en souffre. Une bonne culture ne peut se développer sans le développement de l'économie et du bien-être général de la population.

L'industrialisation culturelle va permettre de développer davantage cette démocratisation de la culture. Tout comme l'industrialisation de la production des automobiles a permis (malheureusement pour l'environnement)

à tout le monde de posséder ce bien matériel, l'industrialisation de la culture va permettre à toutes les classes sociales d'avoir accès aux biens culturels grâce à la diminution des coûts d'acquisition de la culture. Par l'entremise de ses grands prêtres religieux ou laïques, la culture traditionnelle imposait une idéologie unique (monolithique) au peuple pour le contrôler. Le développement de l'économie et des industries culturelles va permettre la diversité culturelle, l'expression d'une pluralité de points de vue et la démocratie.

## L'offre et la demande

Contrairement à ce que disent certaines voix contemporaines, ce qui change aujourd'hui, ce n'est pas le fait que l'offre est devenue première par rapport à la demande, puisque l'offre a toujours précédé la demande. La religion chrétienne a toujours obligé les parents à faire baptiser leurs enfants avant même que ces derniers ne le demandent. Les enfants des parents chrétiens sont toujours obligés de suivre des rites religieux avant même de l'avoir demandé. Non, ce qui change, ce n'est pas la primauté de l'offre sur la demande, mais bien la diversité et la pluralité de l'offre. Ce qui veut dire que le pouvoir, l'économie et la culture se pluralisent, se diversifient, se divisent et deviennent accessibles à tous.

Si la politique a perdu tant de pouvoir par rapport à l'économie, c'est parce que la politique ne sait pas se moderniser. Elle a de la difficulté à créer les idéologies néces-

saires à comprendre la pluralité des identités sexuelles, sociales, culturelles, religieuses, nationales et internationales qui émergent de la nouvelle révolution industrielle. Comme la religion, la politique cherche à tenir le peuple dans l'ignorance, dans l'obscurité. Elle manque de transparence et de confiance en la démocratie. Elle est trop visiblement soumise à certaines forces capitalistes.

Les industries des communications nous éclairent sur les activités des trois autres. Elles véhiculent malheureusement aussi leur part d'ignorance, mais elles forment un contre-pouvoir intéressant aux pouvoirs religieux, politique et économique modernes. Avec un esprit critique (qu'on ne peut acquérir sans l'argent qui nous permet d'obtenir de l'instruction et une culture), l'individu peut arriver à construire son propre système de mensonges et de vérités à partir des points de vue qui l'enrichissent, qui le valorisent, qui lui donnent confiance en lui. Il ne dépend plus des faussetés et des convictions d'un seul point de vue.

Bref, ce qui est en train de se passer, c'est le déplacement des capitaux dans le champ de la culture. Ce qui va produire une industrialisation croissante de la culture, la production de cultures plus démocratiques et l'augmentation du nombre d'emplois (comme avec les premières industrialisations) dans le domaine de la culture. Mais, pour cela, il faut que les gouvernements et les institutions d'enseignement travaillent de concert à valoriser la pluralité culturelle et la démocratie.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information); Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Ducloux et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Mario Cloutier, Paule des Rivières, Louise Leduc, Benoît Mungler, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque (responsable), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Marie-Claude Petit, Julie Tremblay (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guyaine Ouellet, Micheline Ruelland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Briens (responsable), Evelyn Labonté (responsable de la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Yves L. Duhaime (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boissvert (vice-président exécutif et directeur général).

## ACTUALITÉS

## ROCHON

SUITE DE LA PAGE 1

Grâce à ces nouvelles mesures, une personne ayant des problèmes de santé mentale, qu'elle soit bénéficiaire de la Sécurité du revenu ou du supplément de revenu garanti, paiera donc au pharmacien le quart de la facture de ses médicaments tout en étant certaine que le total de la facture mensuelle ne dépassera jamais 16,67 \$.

Dans la pratique, les choses sont plutôt obscures puisque l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP) refuse obstinément de se conformer à ces nouvelles mesures, non pas parce qu'elle ne les approuve pas mais plutôt parce qu'elle croit qu'il est techniquement impossible de s'y soumettre. « Cette mesure a bel et bien été annoncée mais en ce qui nous concerne, elle n'est pas applicable pour le moment pour la simple et bonne raison qu'il n'y a aucun logiciel en place, explique le directeur général de l'AQPP, Normand Cadieux. Nous avons besoin d'un délai de quelques semaines, peut-être même d'un mois, avant de pouvoir la mettre en place. »

Contactés au hasard en milieu de journée hier, une dizaine de pharmaciens de la région de Montréal ne savaient absolument rien de ces nouvelles modalités, qui, selon le MSSS, toucheront entre 10 000 et 25 000 Québécois. Chaque jour, les pharmaciens accueillent cette clientèle « démunie, vulnérable, pauvre », souvent inapte au travail et pour qui la moindre facture supplémentaire bouleverse les prévisions budgétaires du mois. En accord avec l'idée, ils contestent cependant la rapidité avec laquelle le MSSS leur demande de réagir.

À la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ), le porte-parole Marc Saint-Pierre explique que les pharmaciens « n'ont pas beaucoup de choix » en attendant la sortie des logiciels d'application conformes aux nouvelles modalités, devant ainsi faire contre mauvaise fortune bon cœur en revenant au système des notes sur papier. « Les logiciels ne pourront pas tous être prêts dès maintenant, mais nous faisons confiance au jugement professionnel des pharmaciens qui sauront quoi faire devant le patient. »

Revenir au système de facturation sur papier? « Nous ne sommes plus au moyen-âge, explique M. Cadieux, qui demeure convaincu que « personne ne veut l'admettre, mais on veut tout régler trop vite ». Certains patients, qui voudront sans doute se prévaloir dès aujourd'hui de cette nouvelle possibilité d'étalement du plafond, se heurteront peut-être non pas à la mauvaise volonté des pharmaciens mais plutôt à un obstacle technique.

Au cabinet du ministre Jean Rochon, on explique que cette décision n'a pas été lancée en catastrophe mais qu'elle a été longuement mûrie, le ministre ayant demandé aux membres de son cabinet de se pencher sur cette question il y a une dizaine de jours, tout juste avant de partir en vacances. « Cette catégorie de personnes est vulnérable et démunie, affirme Claude Léveillé, adjoint de l'attaché de presse du ministre Rochon. On nous a expliqué qu'elles pourraient arrêter de prendre leur médication par manque d'argent et risquaient ainsi de retourner en institution ou à l'hôpital, nous obligeant à assumer de nouveaux les coûts médicaux qui sont énormes. Nous voulons éviter cette situation mais surtout les protéger. »

Quelques représentants du milieu de la santé mentale ont été consultés au cours des journées précédant cette annonce pour organiser la mise en place de la mesure. Ainsi, une liste d'une vingtaine de médicaments administrés généralement à cette clientèle spécifique a été préparée, ce qui guidera les pharmaciens dans le processus d'identification des gens. Au MSSS, on assure que les manifestations organisées le mois dernier par les personnes âgées et les assistés sociaux — qui ne sont pas concernés par cette annonce à moins d'avoir un problème en santé mentale — n'ont aucunement influencé cette décision.

Dans un document envoyé hier au ministre Jean Rochon, le Protecteur du citoyen — qui étudiait depuis quelques semaines une plainte déposée par la coalition des aînés et des assistés sociaux — souligne que les économies projetées d'ici au 31 décembre « sont demandées, dans une très forte proportion, aux personnes économiquement défavorisées », les prestataires de la Sécurité du revenu et les bénéficiaires du revenu de supplément garanti devant « assumer à eux seuls 41,6 millions des 73,6 millions de l'économie projetée avant 1997 ». Après avoir étudié le dossier, Me Daniel Jacoby recommande donc au ministre entre autres choses de « surseoir à l'application du programme pour les personnes sous régime de protection ou qui, de l'avis d'un psychiatre, présentent des problèmes de santé mentale ». Il suggère également l'étalement des plafonds pour la fin de 1996 mais pour toutes les clientèles visées (personnes âgées et assistés sociaux) en plus de programmes d'information « adéquate et compréhensible » de la part de la RAMQ.

« Quand on met en œuvre un programme qui n'a pas été planifié sur le plan opérationnel il surgit régulièrement des imprévus, explique Me Jacoby. Encore une fois, alors qu'on va toucher du vrai monde, et surtout dans le domaine de la santé, on voit que ça a été fait trop vite. Et c'est tellement rapide que les pharmaciens eux-mêmes dénoncent le fait qu'ils ne savent rien de ce qui s'en vient, alors imaginez les citoyens. Ça n'a pas de bon sens. »

## CHRÉTIEN «Je trouve ça scandaleux», déclare Louise Beaudoin

SUITE DE LA PAGE 1

de « gouvernement totalitaire » prononcée à l'endroit du gouvernement du Québec par Anna Terrana, députée libérale de Vancouver-Est, il a répondu que les excuses de celle-ci lui paraissent suffisantes pour « oublier ses propos inacceptables ».

Joint à son commerce, Howard Galganov, s'est pour sa part senti réconforté par la position du premier ministre du Canada. « Il est le premier ministre, a-t-il insisté. Ça inclut les anglophones au Québec et les francophones ailleurs au Canada. M. Bouchard est aussi premier ministre de tous les Québécois. L'anglais, ça reste une langue officielle », conclut-il.

Mais la ministre de la Culture, Louise Beaudoin, ne l'entend pas ainsi. « Je trouve ça scandaleux qu'on nous mette les droits des minorités francophones sur la table », a-t-elle déclaré au *Devoir*. Et de citer de mémoire, Gabrielle Roy, originaire du Manitoba et « fédéraliste », qui écrivait dans ses mémoires intitulées *La Richesse et l'entendement* : « Quand me suis-je aperçu que j'étais considérée comme une inférieure dans mon propre pays? » Et l'écrivain ajoutait : « C'est un double malheur de naître minoritaire dans son propre pays. »

Louise Beaudoin est outrée des propos de Jean Chrétien : « L'un des problèmes de fond des minorités, c'est que le Canada n'a jamais compris qu'il y a une différence entre la situation du français et de l'anglais en Amérique du Nord. Même la Loi sur les langues officielles n'a ja-

mais arrêté l'assimilation galopante dans les autres provinces. »

« Ça n'est pas récent qu'on ne raisonne pas de la même façon », continue la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française au Québec. « Les deux langues officielles du Canada », c'est une chose. Mais au Québec, « la loi 24 a été adoptée avec les libéraux en 1974 ». Dans le fond, ils veulent en finir avec les deux lois québécoises, conclut-elle, à propos du mouvement mené par Howard Galganov, l'autre loi étant évidemment la loi 101.

Louise Beaudoin rappelle que l'unilinguisme français a été maintenu après l'adoption de la loi 86 en décembre 1993. « Un équilibre s'était installé. La loi 86 n'interdit pas l'unilinguisme, insiste-t-elle. Et cette loi prévoit deux tiers de français dans l'affichage. »

Le ministre de la Culture s'interroge sur la situation actuelle du français. Au centre commercial Fairview, on a relevé 157 infractions à la loi. « Il y avait trop d'anglais; le bilinguisme n'est pas conforme ou alors il y avait unilinguisme anglais. »

La ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française souligne qu'il y a aussi l'autre réalité de l'Ouest de l'île de Montréal, « tous les francophones qui ne peuvent pas se faire servir en français dans les Pharmaprix ».

En fait, la situation s'est grandement détériorée. Le ministre mentionne que 42 % des commerces sur l'île de Montréal ne sont pas conformes à la loi. « Le problème

est là, bien plus qu'où il y a unilinguisme français, dit-elle. Vous vous rendez compte, 42 % des commerces ne sont pas conformes à la loi 86. Il y a urgence. On a donné des ressources à l'Office de la langue française. »

La ministre Beaudoin souligne : « Notre objectif global, c'est qu'il y ait plus de français; il y a 50 ans, il y a 25 ans, Montréal était une ville à visage anglophone; on ne reviendra pas à cette situation. » Elle précise qu'un premier bilan a été établi en mars, avec 3000 commerces visités et 26 000 messages examinés. « Une autre photographie sera prise à l'automne 1997 et une loi sera adoptée avant la fin de 1997 suivant les faits trouvés. »

« Notre objectif, c'est que le français progresse à Montréal, dit-elle, pas de retour en arrière. Pour elle, l'Office de la langue française aura des agents tout comme le ministère de l'Environnement ou l'Office de la construction. Ce sont des agents et non pas des policiers. « J'ai bien l'intention de faire adopter la loi 40 déposée en juin, dit-elle encore. Elle sera étudiée en commission parlementaire à compter du 27 août. La loi 40 ne touche pas à la loi 86. »

Pour elle, une pratique s'était instaurée, une pratique partielle d'unilinguisme. Présentement, on met en place des institutions. « Je vous répète qu'à partir de l'étude des faits, une décision sera prise. On fera le bilan dans un an. » Elle n'exclut pas que la loi 86 soit alors abolie, si les faits le demandent. Elle ne veut pas déclencher de guerre de la langue. « C'est lui, Howard Galganov qui est en



UN HABITANT de Panchiao, dans la banlieue de Taipei, utilise deux bâtons pour tirer son fils sur un radeau construit sur polystyrène et contreplaqué, le long d'une rue inondée hier, alors que Taïwan se remettait de la dévastation des pluies et des vents amenés par le typhon Herb. Celui-ci a soufflé sur la Chine avec des vents de 87 milles à l'heure, laissant 14 morts sur son chemin.

## NAZI «J'ai honte de mon pays»

SUITE DE LA PAGE 1

gentine en novembre dernier a serré la main de son avocat, Velio di Rezze.

À Buenos Aires, le ministre de l'Intérieur Carlos Corach a annoncé que le gouvernement argentin, sur ordre du président Carlos Menem, n'autorisera pas Priebeke à regagner son territoire.

Tout au long de son procès, Priebeke, âgé de 83 ans, est resté de marbre en écoutant les témoins défiler à la barre pour parler de lui comme de « la voix de la terreur » au quartier général de la Gestapo à Rome et affirmer avoir été personnellement battu par lui.

Le président du tribunal, le juge Agostino Quistelli, dont l'impartialité a été mise en doute pendant le procès, a déclaré que Priebeke bénéficiait de circonstances atténuantes. Il a aussi estimé que l'accusé ne pouvait être poursuivi car les crimes qui lui sont reprochés tombent sous le coup d'une prescription prévue par le code pénal militaire italien.

Pour sa part, le chef du gouvernement italien, Romano Prodi, s'est déclaré « très affligé » par le verdict.

M. Prodi s'est rendu dans la soirée aux Fosses ardéennes. « Je ne m'attendais pas à cette sentence, je suis très affligé et proche des familles des victimes », a-t-il déclaré à son arrivée.

Il s'est arrêté devant la stèle rappelant les noms des martyrs et, interrogé par un groupe de personnes, a déclaré : « L'Holocauste ne pourra jamais être prescrit et je crois qu'on peut encore avoir confiance en la justice. »

Au même moment, dans le bâtiment du tribunal militaire, un groupe de jeunes gens hissait une banderole proclamant : « Vous l'avez acquitté, l'Histoire le condamne. »

De son côté, l'avocat Di Rezze a vu dans le verdict « une victoire pour la justice italienne ». « Ce qui compte, c'est la vérité historique et la vérité dit qu'Erich Priebeke n'aurait pas dû être jugé », a-t-il ajouté. L'accusation avait réclamé la réclusion à perpétuité contre Priebeke, en l'accusant d'avoir joué un rôle déterminant dans le massacre.

Mais c'est la liberté que l'ex-SS retrouve après plus de huit mois de

détention dans la prison militaire de Rome.

## Des «représailles légitimes»

Priebeke a admis avoir tué lui-même deux victimes et avoir coché les noms des otages sur une liste au fur et à mesure de leur arrivée dans les Fosses ardéennes. Mais il a qualifié les faits de «représailles légitimes» et a affirmé avoir été contraint d'agir sur les ordres de ses supérieurs, au risque d'être exécuté lui aussi.

« J'ai honte de mon pays, de l'Italie », a lancé Giovanni Gigliozzo, président d'une association de familles des victimes.

Parmi les Juifs présents dans la salle d'audience, dont certains portaient des foulards blanc et bleu pour témoigner de leur séjour dans les camps de concentration nazis, l'amertume et le dégoût dominaient.

Le procureur militaire Antonio Intelisano a quant à lui estimé que les termes du verdict rendu n'équivalaient pas à un véritable acquittement et il a laissé entendre qu'il envisageait de faire appel.

« Nous prenons note de cette issue et nous examinerons les moyens d'y remédier », a-t-il dit à la presse.

« Ce n'est pas une absolution. C'est une affirmation de responsabilité qui est accompagnée d'une reconnaissance de certaines circonstances atténuantes », a-t-il ajouté.

En Argentine, Priebeke était, selon l'expression d'un journal local, un « bon citoyen » de la ville de Bariloche, une station de ski des Andes, où il vivait en bourgeois depuis 1948 après s'être enfui, en décembre 1946, d'un camp de détention britannique installé à Rimini.

À Bariloche, il tenait un hôtel et une épicerie de luxe. Il fut même pendant un temps le président de l'association culturelle argentine-allemande locale.

Sa vie paisible a basculé le jour où, en 1994, il a accepté une interview à la télévision américaine, entretenu au cours duquel il a admis avoir exécuté deux des victimes des Fosses ardéennes.

Le 21 novembre 1995, après un an et demi de procédures judiciaires pour tenter d'échapper à son extradition, Priebeke arrivait à Rome et était incarcéré au fort de Boccea.

## TELL Les références sont éminemment personnelles, mais jamais anecdotiques

SUITE DE LA PAGE 1

cents passages promotionnels au Québec, sur les entrées faites de son extraordinaire album *Plaisir désir soupir*, ont été accueillies, sinon avec le sourcil froncé du bon peuple, au moins avec la douce ironie d'une Julie Snyder, qui l'a fait scroller en québécois dans son émission pour prouver qu'elle savait encore comment. Une attitude qui s'étend aux gens du métier. Quand je dis et redis autour de moi qu'il faut absolument écouter *Plaisir désir soupir*, que ce disque est l'un des plus forts de l'année, qu'il propose un rarissime et ravissant mélange de sensibilité toute latine et de brillante musique pop à la britannique, on fait la moue. Diane Tell? La (maudite) Française?

Si je voulais vous encourager, je vous dirais qu'elle a renoué sur cet album avec la guitare. Chez nous, c'est entendu, on ne l'a aimée qu'avec une six-cordes entre les mains, comme au temps de *Gilberto* et *Si j'étais un homme*. Mais bon, au fond, je m'en fous. Frappez-la d'ostacisme si vous voulez. Mais si vous osez écouter l'album, je vous défie de ne pas succomber à ces mélodies, à ces arrangements, à cet exquis quatuor de cordes, à cette voix impossiblement douce à travers laquelle tout passe sans qu'il n'y paraisse, à cette exploration systématique de l'aventure amoureuse qui va de la joie pure à

la souffrance indicible. C'est trop réussi. Trop beau. Trop juste. Peu importe l'accent dans les entrevues.

D'ailleurs, quand on s'est rencontré dans le foyer du Méridien, je ne l'ai même pas remarqué, l'accent. J'avais trop hâte qu'elle m'explique pourquoi elle s'était mise à la chanson pop binaire *made in England*, si différente de la Diane Tell jazzy du temps où les gars d'Uzbe l'accompagnaient, si différente même de la Diane Tell des années françaises, plutôt portée sur les claviers et les ambiances froides. « C'est un goût qui s'est développé, à force d'écouter les groupes anglais. Ce qu'il y a de bien avec la pop binaire, c'est que l'émotion n'est pas trop évidente, qu'elle ne passe pas d'abord par les pieds ou le ventre, comme la musique funk. La funk parle au corps. La pop permet une émotion moins basique. C'est plus lent à venir. Tu ne te réveles pas trop dans la pop, peut-être parce que les Britanniques sont comme ça. Ils maintiennent une distance. Mais moi, sur cet album, je fais de la pop britannique avec mon côté latin, pour parler de passion. »

C'est ça, *Désir, plaisir, soupir*. Un album qui touche à l'émotion brute sans se cracher les tripes. Qui approfondit la question amoureuse sans tomber dans les clichés du rock et du blues. La pop anglaise, pour Diane Tell, convenait idéalement à cette fin. « Dans le rock, en géné-

ral, tu sais où les chansons vont mener. Tu devines les refrains avant de les entendre. Mais dans la pop britannique, comme sur *Sgt. Pepper's*, tu te promènes un peu comme dans un monde magique, où il n'y a pas de panneaux indicateurs. Comme tu ne sais pas ce qui va arriver, t'as les yeux grands ouverts, et du coup, l'es attentif. Pour faire ce que je voulais, c'est-à-dire regarder la passion amoureuse à travers différents objectifs, c'est parfait. Ça permet toute la gamme des émotions, les majeures et les mineures, comme dans les séquences d'accords à la guitare. Sur l'album, ça va d'une chanson comme *Les Yeux sur toi*, où la relation amoureuse est encore toute neuve et belle, à une chanson comme *Chut!* où on se balance les assiettes. »

Tout cela peut paraître théorique, mais le résultat est là. En onze refrains pop et un jazzy-funk enregistrés à Londres avec des musiciens anglais (dont Robbie McIntosh et Wix, en congé du groupe de Paul McCartney), en huit chansons françaises et quatre anglaises, dont une poignante reprise de *La maison où j'ai grandi*, la splendide ballade italienne popularisée par Françoise Hardy, et un duo avec le chanteur pop britannique Stephen Duffy (la touchante *In The Evening Of Her Day*), Diane Tell est parvenue à décrire de tous les angles, en gros plan, en pied, en plongée, de l'intérieur, de l'exté-

rieur, au cœur et en surface, étape par étape, le processus de la passion amoureuse. Les références sont éminemment personnelles, mais jamais anecdotiques. Les noms sont fictifs, Nové, Lola, mais pas la douleur, le bonheur, le désir, que l'auditeur ressent à tous les détours de mélodie. L'infiniment personnel, comme il se doit, touche à l'universel. « C'était un peu comme une psychanalyse, cette recherche. Tu revis à fond des choses pour les exprimer, tu regardes l'état des lieux en dedans, tu cherches les failles, les cicatrices, alors, t'es obligé de rallumer le feu que t'avais eu tant de mal à éteindre. Mais c'est bien. Sur le coup, ça fait mal, ça allégitime, mais après, ça allège. »

Au Spectrum samedi, à 18h, il ne s'agira pas de retrouvailles. Et pas seulement parce qu'il y a déjà eu un spectacle en juillet au Festival d'été de Québec. Même si Diane Tell n'a pas chanté sur une scène montréalaise depuis « au moins sept ou huit ans », il s'agira moins d'un retour que de belle visite. Quand elle chantera *La maison où j'ai grandi*, ce n'est pas à sa maison d'enfance mais à ses huit années passées dans une mesure d'Angleterre, sur la côte basque, qu'elle pensera. « C'est là que j'ai le plus changé. » Diane Tell ne nous revient pas. C'est nous qui la rejoignons en cours de route. Avec tous les accents d'une vie.

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00  
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9  
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ

AVIS PUBLICS (514) 985-3344  
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344  
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / Télécopieur (514) 985-3390  
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS

Les numéros de téléphone suivants  
sont valables pour le service  
de livraison par camelot et  
pour les abonnements postaux.

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30  
Montréal (514) 985-3355 / Télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559